

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

IV^e REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU SAMEDI 24 JUIN 2023**

Président de séance :

Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**
Premier Secrétaire parlementaire
- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**
Troisième Secrétaire parlementaire

Dossiers en examen :

- **Projet de loi portant institution d'une contribution spéciale sur la consommation de certains produits et services, dossier n°043 ;**
- **Présentation du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2024-2026.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le samedi 24 juin 2023, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO et de madame Esther BAMOUNI/KONSONO, respectivement Premier et Troisième Secrétaire parlementaire, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par :

- madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget ;
- et monsieur Mahamoudou SANA, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, chargée de la Sécurité.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice, des Droits humains, chargé des relations avec les Institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle, le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- Il est 09 heures 13 minutes -

Le Président

Mesdames, messieurs bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement, soyez la bienvenue.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Je vois les hommes de média mais je ne vois pas de femmes de média.

Ah ! Il y'a des femmes de média.

Bonjour mesdames et messieurs des médias.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO

Troisième Secrétaire parlementaire

Bonjour à toutes et à tous.

Excellence Monsieur le Président, nous allons procéder à l'appel.

Chers collègues, veuillez répondre « présent » à l'appel nominal.

(Madame Esther BAMOUNI/KANSONO, Troisième Secrétaire parlementaire, procède à l'appel nominal des députés).

Excellence, nous avons :

- . **15 députés absents excusés ;**
- . **01 député absent non excusé ;**
- . **13 procurations ;**
- . **54 députés présents ;**
- . **67 votants.**

Merci.

Le Président

Je suis content de voir que malgré le fait que ce soit un samedi (un week-end), nos collègues sont enthousiastes de tenir cette plénière. C'est dire qu'on a intégré la session permanente qui nous amène à tenir les plénières tous les jours de la semaine.

Merci madame la Secrétaire parlementaire pour l'appel nominal des députés.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour. ***(Coup de maillet)***

ANNONCES

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, les comptes rendus analytiques des séances plénières du lundi 19 et du mardi 20 juin 2023.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 04 de notre règlement, ces comptes rendus analytiques sont considérés comme adoptés.

Ils seront publiés et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leurs dispositions auprès des présidents des Groupes constitués le procès-verbal de la séance plénière du vendredi 12 mai 2023.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59, alinéa 3 de notre règlement, ce procès-verbal est considéré comme adopté.

Enfin, le député Abdoulaye SOMA est informé que le gouvernement a fait parvenir à l'Assemblée législative de transition, la réponse à la question écrite adressée à monsieur le Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme, relative à la non installation et à la non opérationnalisation de la Rtb2 Cascades depuis la rétrocession en 2015 du matériel à la chaîne nationale.

Cette réponse sera publiée dans le procès-verbal de la séance de ce jour, conformément aux dispositions de l'article 143, alinéa 03 de notre règlement. **(Coup de maillet)**

Mesdames et messieurs les députés ;

Chers collègues ;

L'ordre du jour de la séance de ce matin est consacré à l'examen du projet de loi portant institution d'une contribution spéciale sur la consommation de certains produits et services, dossier n°043 et à la présentation du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2024-2026.

La Commission des finances et budget (COMFIB) est affectataire du dossier n°043 pour le fond.

La Commission des affaires générales institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) et la Commission du développement durable (CDD) ont été saisies pour avis.

Je passe en discussion, le dossier n°043. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

(Madame la Ministre déléguée chargée du Budget répond par la négative)

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la commission, je voudrais vous rappeler les dispositions de l'article 102, alinéa 2, 3 et 4 de notre règlement, je cite : « *La discussion des projets et propositions de loi porte, en séance plénière, sur le texte adopté par la commission saisie au fond, à défaut, sur le texte dont l'Assemblée législative de transition a été saisie.*

Le texte issu de la commission saisie au fond contient non seulement les amendements mais aussi l'explication, en notes de bas de page, des amendements apportés.

Toutefois, si les amendements apportés ne touchent pas plus du 1/4 des articles du projet de texte, ils sont annexés au rapport de la commission saisie au fond. » Fin de citation.

Conformément aux dispositions de l'article 102 ci-dessus cité et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la COMFIB, ceux-ci ont été directement intégrés dans le projet de loi. Par conséquent, la discussion article par article portera sur le texte issu de la commission.

A présent, je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter la synthèse du rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

La Commission des finances et du budget de l'Assemblée législative de transition a reçu le projet de loi portant institution d'une contribution spéciale sur la consommation de certains produits et services.

Elle a eu à examiner le projet et à auditionner le gouvernement sur ledit projet. Je voudrais, Excellence, avec votre autorisation, demander au rapporteur de présenter les résultats de nos travaux.

Merci Excellence.

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, je voudrais avant tout propos dire que le projet de loi que nous avons examiné au niveau de la COMFIB est un projet qui fait suite en réalité au débat que nous avons eu en décembre dernier à Koudougou entre les hauts cadres du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective sur les recettes du budget de l'Etat, exercice 2023. Ces débats ont fait l'objet de discussions âpres, on se rappelle, sur les prévisions de recettes. Et parmi les niches fiscales, nous avons eu à parler justement de cette contribution spéciale. C'est donc normal et on s'attendait à cela, que ce projet de loi soit transmis à l'Assemblée législative de transition.

Avec votre autorisation, Excellence et après les civilités, les salutations que vous aviez faites à toute l'assistance, je voudrais effectivement procéder à la lecture du rapport de l'examen de ce projet de loi.

Rapport n°2023-009/ALT/COMFIB du dossier n°043, relatif au projet de loi portant institution d'une contribution spéciale sur la consommation de certains produits et services

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député Mamadou YARO, rapporteur que je suis.

(Le député YARO donne lecture intégrale dudit rapport)

Excellence, avec votre permission, nous venons de finir la lecture du rapport.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Vice-Président de la CAGIDH pour la présentation de son rapport d'avis.

M. Lassina GUITTI

Vice-président de la CAGIDH

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

Pour vous présenter le rapport de la CAGIDH, je voulais inviter le député Yaya KARAMBIRI à nous livrer le contenu de notre rapport.

M. Yaya KARAMBIRI

Rapporteur de la CAGIDH pour le dossier n°043

Merci beaucoup monsieur le Vice-Président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative la transition ;

Honorables députés, mesdames, messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et messieurs du personnel parlementaire ;

Mesdames et messieurs des hommes de média.

J'ai l'insigne honneur de présenter le rapport d'avis de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) sur le dossier relatif au projet de loi portant institution d'une contribution spéciale sur la consommation de certains produits et services.

Rapport pour avis du dossier n°043 relatif au projet de loi portant institution d'une contribution spéciale sur la consommation de certains produits et services

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par les députés Yaya KARAMBIRI et Moussa SANGARE, rapporteurs.

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 21 juin de 15 heures 50 minutes à 16 heures 40 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Adama Yasser OUEDRAOGO, 1^{er} Secrétaire de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant institution d'une contribution spéciale sur la consommation de certains produits et services.

Auparavant, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie pour avis, a désigné les députés Yaya KARAMBIRI et Moussa SANGARE pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CAGIDH a organisé, le mercredi 14 juin 2023 de 13 heures 40 minutes à 16 heures 15 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi.

Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du gouvernement, lors de son audition à la COMFIB, par les députés rapporteurs.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires.

- Compte-rendu des travaux de la COMFIB
- Appréciation et avis de la commission.

Excellence Monsieur le Président, le compte-rendu des travaux de la COMFIB ayant été préalablement présenté par le député rapporteur de la Commission saisie au fond, permettez-moi d'aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission CAGIDH.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget par les députés rapporteurs et de l'analyse du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- Régulariser les mesures fiscales prises par l'arrêté n°2023-025/MEFP/SG du 25 janvier 2023 ;
- mobiliser davantage de ressources pour la prise en charge des Volontaires pour la Défense de la Patrie.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 21 juin 2023

Le Premier Secrétaire : Adama Yasser OUEDRAOGO
Les Rapporteurs : Yaya KARAMBIRI et Moussa SANGARE

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe enfin la parole au Président de la Commission du développement durable pour la présentation de son rapport pour avis.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je donne la parole à l'honorable député Dida NIGNAN pour présenter le rapport d'avis de la Commission du développement durable.

Merci.

M. Dida NIGNAN

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°043

Excellence Monsieur le Président, merci.

Bonjour à tout le monde.

Bonjour aux membres du gouvernement.

On va aller très vite pour permettre rapidement à l'Exécutif de mettre en œuvre ce qui est déjà appliqué et apprécié par nos populations.

Rapport pour avis du dossier n°043, relatif au projet de loi portant institution d'une contribution spéciale sur la consommation de certains produits et services

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député Dida NIGNAN, rapporteur.

Comme j'avais demandé la permission d'aller vite, Excellence Monsieur le Président, est-ce que je pourrais aller directement à notre avis ?

Le Président

Allez-y.

M. Dida NIGNAN

Rapporteur de la CDD pour le dossier n°043

Bien reçu. *(Rires de la salle)*

Appréciations et avis de la Commission.

A l'issu du compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député rapporteur et se fondant sur

l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission de Développement durable.

De ces échanges, la Commission note :

- la pertinence des taxes appliquées sur certains produits et services pour soutenir les Volontaires pour la Défense de la Patrie.
- la mobilisation des moyens financiers sur le plan national pour la lutte contre l'insécurité.

Au regard des éléments sus cités, la Commission du développement durable estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- faire face à des dépenses imposées au gouvernement pour relever le défi lié aux questions sécuritaires ;
- prendre en charge les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP).

Par conséquent, la Commission du développement durable émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi et demande aux députés de voter et de l'adopter tout de suite afin qu'on continue... *(Rires de la salle)*

Excellence, merci.

Le Président

On va vraiment vite.

Merci chers collègues, merci cher rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur les listes.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéas 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière ; ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats* ».

Donc, cette disposition s'applique aux députés membres de la COMFIB qui est affectataire du dossier n°043 pour le fond.

La liste est ouverte.

(Il donne lecture des noms des députés inscrits)

Le collègue Youssouf OUEDRAOGO a la parole.

M. Youssouf OUEDRAOGO (GC/FVR)

Merci Excellence.

Je vais dire encore un grand merci à la Commission saisie au fond et aux autres commissions saisies pour avis.

En fait, ce n'est pas une question mais un souhait.

Nous avons bien écouté le rapport et évidemment, nous trouvons que le texte est très pertinent et je suis sûr que les Burkinabè sont prêts à encore contribuer plus que ça.

Le souci maintenant chez nous, c'est que nous avons l'impression que la machine au niveau du ministère de l'Economie est toujours lourde et sur le terrain, il y a toujours des VDP qui se plaignent pour des arriérés de salaire et d'autres n'ont pas d'armes.

Je souhaite que si cette loi est votée, qu'on accélère la machine. Il faut mettre de l'eau, j'allais dire de l'huile pour que la machine aille plus vite pour que l'on sente cela réellement sur le terrain, que les gens sentent que l'effort qu'ils ont fourni donne des résultats.

Si vous revenez après, mettez cela sur d'autres produits et les gens vont encore valider ; sinon, les gens sont disposés à encore contribuer pour peu que ce soit perceptible sur le terrain.

C'était juste mon souhait, plein succès à tous.

Le Président

Merci cher collègue, votre cri de cœur est entendu.
L'honorable TINDANO Yentema Arnaud à la parole.

M. Arnaud Yentema TINDANO (GC/PP)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur la question n°4 qui demandait si le gouvernement peut rassurer la Représentation nationale de l'affectation stricte des sommes collectées aux VDP.

J'avoue que la réponse m'a laissé un peu perplexe parce que la réponse a donné la structuration un peu et toute la chaîne de collecte et de gestion du FSP (*Fonds de Soutien Patriotique*) mais ne donne pas clairement l'utilisation des fonds à cet effet pour revenir un peu sur ce qu'a dit l'honorable Youssouf OUEDRAOGO tout à l'heure.

Au vu de tout ce qui est rencontré sur le terrain et par rapport à la question n°04 posée, je crois qu'on pourrait être un peu plus clair en montrant un peu, quel est le mécanisme permettant dans la finalité à ce que les principaux bénéficiaires le soient réellement ?

Également lors de l'examen de la loi des finances, exercice 2023, il n'avait pas été pris en compte la question de la rémunération des VDP qui s'établissait en son temps à un montant de vingt milliards (20 000 000 000) environ sur deux ans.

Par rapport au présent projet de loi et par rapport aux prospections qui nous sont données, en un an, un montant de près de cent milliards doit être récolté.

Peut-on savoir l'utilisation de cette somme ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci Excellence.

Ma préoccupation concerne la taxation des crédits de connexion internet comme étant un produit de grande consommation. Je voudrais faire remarquer que déjà ce que nous entendons par ci par là, c'est que les tarifs de connexion internet au Burkina Faso sont les plus élevés de la sous-région. Dernièrement, des appels aux boycotts ont été lancés sur les réseaux sociaux concernant les sociétés de téléphonie mobile et concernant effectivement la gestion de la connexion internet sur les réseaux lorsque je me réfère à ce qui est dit. Dans le document, il est posé la question de savoir si cette taxation n'était pas de trop parce l'internet est un outil de travail aujourd'hui ?

Je vais ajouter que c'est un outil effectivement de renforcement des capacités dans le domaine universitaire, un outil d'épanouissement vraiment de toute une frange de la population. Et lorsque nous allons encore ajouter des taxes, ne serait-ce pas de trop pour la jeunesse finalement ?

Je voudrais aussi demander : pourquoi ne pas faire porter ces taxes par les sociétés de téléphonie mobile afin de soulager le consommateur moyen ?

Enfin, j'aimerais savoir : est-ce que le gouvernement a pensé aux établissements financiers et aux banques qui font de gros bénéfices chaque année et dont les travailleurs bénéficient de gros avantages ?

Je vous remercie

Le Président

Merci chère collègue. L'honorable David LOMPO a la parole

M. Dafidi David LOMPO (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

Je suis particulièrement content que cette loi soit devant nous et surtout que ça confirme que vouloir, c'est pouvoir. Ces mêmes taxes, je me rappelle très bien face à certaines difficultés au niveau sanitaire, on avait demandé qu'on les applique pour financer certaines interventions. Il n'a pas été facile d'arracher cela du ministère des finances.

Aujourd'hui, nous l'avons parce que tout le monde est face à la difficulté qu'est le terrorisme. Donc, je voudrais féliciter le ministère pour avoir cherché et trouvé ces niches.

Mais ce que j'aurais aimé, l'honorable KALENZAGA a déjà touché du doigt le problème, c'est justement qu'on aille prendre l'argent là où il se trouve. Ceux qui ont le plus grand pouvoir d'achat, c'est là qu'on devrait véritablement chercher à prendre l'argent à savoir les plus grands contributeurs.

Du reste, ça ne remet pas en cause ce que nous sommes en train de faire, c'est pour que si l'occasion se présente, que l'on songe à prendre l'argent là où il se trouve. Ceux qui peuvent payer, que ce soit eux qui payent. Il y en a qui vont subir au lieu de payer vraiment aisément.

C'est juste ce commentaire que j'avais et encore félicitations pour la réflexion et surtout d'avoir accepté.

Je vous remercie Excellence.

Le Président

Merci, l'honorable GUITI Lassina a la parole

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais juste savoir : pourquoi le gouvernement a dû attendre si longtemps avant de demander la régularisation d'une taxe qui est en cours depuis janvier ; soit six mois pour régulariser une situation qu'on aurait pu régulariser plus tôt ?

Je vous remercie

Le Président

Merci chers collègues.

Nous sommes au terme des interventions, je passe la parole à la commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

M. NOMBO Moussa

Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

La totalité des questions a été adressée au gouvernement. Donc, nous allons leur permettre d'apporter des réponses.

Le Président

Je remercie le Président et je profite remercier aussi les membres de la COMFIB, Commission saisie au fond.

Sans transition, même si nous sommes en transition, je passe la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE

*Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie,
des Finances et de la Prospective, chargée du Budget*

Bonjour Excellence Monsieur le Président ;

Bonjour à nos honorables députés ;

Bonjour à nos fonctionnaires parlementaires ;

Bonjour aux amis de la presse.

A l'issue donc de cette présentation, nous avons reçu quelques commentaires, quelques observations et je tenais au nom du gouvernement, à remercier l'ensemble des honorables pour l'accompagnement dont nous bénéficions dans la mise en œuvre de ces questions de priorités.

Nous prenons bonne note de tout ce qui a été fait comme contributions notamment pour les questions d'accélération au niveau du ministère, pour la prise en charge des questions de transfert au niveau des bénéficiaires. Nous avons pris bonne note.

Il faut dire que dans le processus, il y a non seulement le ministère des finances mais également le ministère de tutelle des VDP, des bénéficiaires. Il y a également leur brigade qui avait été mise en place. C'est dire que c'est toute une chaîne de commandement. Mais, au niveau du ministère, nous ferons des efforts pour accélérer vraiment tout ce qu'il y a à faire à notre niveau.

L'honorable TINDANO disait qu'il n'était pas satisfait de la réponse qui a été donnée par rapport à l'emploi des fonds, à l'affectation stricte des ressources au profit des VDP qui sont les bénéficiaires. C'est vrai que nous avons essayé de décrire un peu tout le dispositif qui a été mis en place, étant entendu que lorsque la machine va commencer à marcher on se disait que quand-même ça pouvait rassurer.

Lorsque par exemple, on dit que tous les corps de contrôle peuvent venir auditer, contrôler ce qui est fait en termes d'affectation, ce qui a été recouvré et tout ce qui est effectivement fait en termes d'affectation ; je me dis quand-même que ce sont des garde-fous que nous avons essayé de mettre pour prouver à l'ensemble des contributeurs qu'à un moment donné, ils peuvent à travers ces organes de contrôle, avoir des informations sur l'affectation réelle de ces ressources.

Comme on l'a dit également, il y a au niveau des organes un conseil d'orientation qui est présidé par son Excellence Monsieur le Premier Ministre. A l'issue de chaque session de ce conseil, le conseil ressort avec des

délibérations qui sont signées par Son Excellence et bien sûr la structure à qui profitent les ressources, qu'est la brigade des VDP.

Ce sont pour nous des garde-fous que nous avons essayé de mettre en place. Ces délibérations vont faire l'objet plus tard de contrôle. Pour le moment, on se dit que si on arrive à respecter tout ce qui a été dit dans le cadre de tout ce qui est mis comme dispositif de suivi-évaluation, il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas s'assurer à un moment donné que les ressources sont effectivement débloquées au profit des VDP.

Du reste, au niveau du trésor, nous avons un compte spécial pour ces fonds que nous recouvrons. On n'a pas voulu déjà le fondre avec l'ensemble des ressources du budget de l'Etat et tout ça constitue des mécanismes qu'on a essayé de mettre en place pour vraiment assurer la transparence.

Concernant la rémunération au niveau de la loi de finances où on parlait de vingt milliards et maintenant nous sommes à plus de cent milliards, qu'est-ce qui s'est passé ?

Il faut dire qu'à partir de janvier, lorsqu'on a décidé d'aller à la mise en place de ces VDP, on a trouvé que c'était vraiment prioritaire pour pouvoir adresser la question sécuritaire. C'est vrai qu'il y avait déjà des VDP qui étaient recrutés, mais ce n'était pas en grand nombre alors que maintenant, avec le fonds de soutien patriotique, on a essayé de passer à l'échelle.

Donc, la question du nombre déjà explique le fait que ce besoin soit passé à cent milliards de Francs CFA.

Il y a la question aussi du kit minimum. Normalement, quand on augmente le nombre, ça va avec tout ce qui suit. Il faut les doter en moyens de déplacement, en carburant, en tenues, en munitions, en armements, il y a les questions de formation. C'est tous ces aspects qui ont fait que nous sommes passés d'un montant de vingt milliards en fin d'année à plus de cent milliards au niveau de la loi.

En ce qui concerne la taxation, on a également eu droit à cette préoccupation pendant les débats au niveau de la COMFIB.

Comme on l'a dit dans l'exposé des motifs, Le fonds de soutien patriotique est vraiment adossé à des produits de grandes consommations et vous l'avez bien développé. Aujourd'hui, les questions de connexion à l'internet font partie des biens des produits de grandes consommations, même si nous reconnaissons avec vous qu'il y a quand-même des difficultés au niveau des coûts qui semblent toujours élevés.

Mais quelqu'un l'a dit également dans l'Assemblée, la question de la sécurité aujourd'hui n'est pas à monnayer ; c'est quelque chose sur laquelle on revient à chaque fois en disant que c'est la priorité.

C'est vrai que c'est difficile, on demande beaucoup aux Burkinabè, mais en même temps de ce que nous avons comme retour, l'ensemble des Burkinabè partagent cette idée que c'est nous-mêmes qui devons prendre en charge cette question sécuritaire et je pense que les uns et les autres sont prêts à consentir des sacrifices.

Pour le moment, comme la connexion internet fait partie des produits de grandes consommations, nous avons pensé au niveau du gouvernement qu'il serait quand-même bien de pouvoir adosser aussi une petite taxe.

Concernant les grands contributeurs, nous prenons bonne note.

Un honorable demandait si le gouvernement pense élargir encore à d'autres produits ?

Pour le moment nous disons non, mais au vu des différentes contributions et du bilan qu'on fera chaque année, on pourra voir si c'est nécessaire. Mais, on espère qu'on pourra arrêter l'hydre terroriste le plus vite possible pour ne pas avoir à trainer avec ces questions.

Pour la régularisation, on a pris six mois.

C'est vrai, il faut dire qu'il y a tout un processus. Je pense que le temps que nous avons mis est essentiellement dû aux questions de processus et aussi, il y a tout ce qu'il y avait à faire comme discussions, comme échanges, comme négociations avec l'ensemble des parties prenantes. Nous l'avons également dit dans l'exposé des motifs, il y a eu plusieurs rencontres avec les principaux acteurs concernés et il y a aussi tout le processus de préparation d'une loi où il fallait passer par différentes étapes. Donc, on pense que c'est ce qui pourrait expliquer ce délai de six mois qu'on jugerait peut-être plus ou moins long.

Excellence Monsieur le Président, je pense que j'ai fait le tour des différentes préoccupations et je remercie l'ensemble des honorables pour leur intérêt et pour leur accompagnement une fois de plus.

Merci.

Le Président

Merci madame la Ministre.

Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°043.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Nous allons donc passer tout le projet de loi en revue. Je demande au rapporteur de répondre aux sollicitations du Président.

Merci.

Le Président

Je vous remercie.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Aucune observation, Excellence.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Aucune observation, Excellence.

Le Président

Merci.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO

Troisième Secrétaire parlementaire

Monsieur le Président, nous avons 67 votants.

Le Président

Merci.

Article 1. La Commission a la parole pour d'éventuels amendements.

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Excellence Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 1 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Excellence Monsieur le Président, il y a trois amendements, tous inscrits en notes de bas de page et dont certains sont en gras.

Le Président

Merci. L'article 2 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 3. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Merci Excellence. Il y a au niveau de l'article 3, un amendement en gras et inscrit en notes de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 3 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 4. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Merci monsieur le Président.

Si vous permettez, Monsieur le Président, il y'a un amendement au niveau de la section III.

Le Président

Section III : Faits générateurs et exigibilité.

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Voilà. Article 4, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 4 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 5. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Excellence, il y a des amendements.

Au niveau de la page 5 d'abord, l'amendement est en gras. Ensuite au niveau de la page 6, les amendements sont en gras.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 5 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 6. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Merci monsieur le Président.

D'abord au niveau de la page 6, les amendements sont tous transcrits en notes de bas de page. Ce sont des amendements qui se trouvent dans le tableau et certains sont en gras.

Au niveau de la page 7, les amendements sont également inscrits en notes de bas de page et certains sont en gras au niveau du tableau.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 6 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 7. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Excellence, merci Monsieur le Président.

Au niveau de la page 7, l'amendement est en gras et il est inscrit en notes de bas de page.

Il faut également dire qu'au niveau du chapitre 3, il y a un amendement : Obligations et sanctions...

Le Président

Chapitre 3 : Obligations et sanctions.

Merci.

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Et au niveau de l'article 7, page 7, il y a aussi un amendement qui est porté en gras et inscrit en notes de bas de page.

Au niveau de la page 8, il y a aussi des amendements qui sont tous transcrits en notes de bas de page et qui sont également en gras.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 7 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 8. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Merci Monsieur le Président.

Il y a un amendement en gras qui est également transcrit en bas de page.

Le Président

Merci. L'article 8 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 9. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

L'article 9 a été chapeauté par un autre chapitre qui est le chapitre 4 qui est donc l'amendement en gras et inscrit en notes de bas de page.

Le Président

Dispositions finales.

M. Mamadou YARO

Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°043

Oui, Dispositions finales.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 9 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°043.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

L'Assemblée Législative de transition a adopté. (Coup du maillet)

Avant de passer au dossier suivant, je voudrais féliciter le gouvernement pour l'effort de mobilisation des ressources dans un contexte national et international difficile. Tous nos encouragements au ministère en charge des finances et à toute l'équipe technique qui les accompagne au quotidien.

Je voudrais aussi relever et certains collègues l'ont noté, dans le rapport, il a été relevé que ces contributions visent à améliorer la lutte contre le terrorisme particulièrement les VDP.

Je voudrais encourager le gouvernement à travailler davantage à ce que les volontaires pour la défense de la patrie soient mieux pris en charge et mieux équipés afin que la lutte que nous menons, on a déjà certains résultats, mais que les résultats s'améliorent de façon substantielle.

Tout en saluant le prélèvement sur les cessions des terrains hors lotissement, je voudrais me permettre un commentaire.

J'encourage le gouvernement à travailler à mettre en place un cadastre véritablement opérationnel. Nous savons véritablement que sans cadastre opérationnel, les impôts fonciers sont difficiles à mettre en œuvre. Alors qu'il y a là véritablement une niche fiscale que l'on peut développer aussi.

Donc, j'encourage le gouvernement à travailler à opérationnaliser rapidement le cadastre.

Mesdames et messieurs, chers collègues, à présent, je donne la parole à madame la Ministre déléguée, pour présenter le document de programmation budgétaire et économique pluriannuel 2024-2026.

La présentation sera suivie de débat.

En effet, la loi organique n°073-2015/CNT du 6 novembre 2015 relative aux lois de finances dispose que tout projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat est élaboré en se référant au document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP) et ce, conformément aux directives de l'UEMOA.

L'article 59 de cette loi organique précise que, je cite : *“Le document de programmation budgétaire et économique pluriannuel, éventuellement accompagné des documents de programmation pluriannuel des dépenses est adopté en conseil des ministres. Ces documents sont soumis à un débat d'orientation budgétaire au parlement au plus tard avant la fin du mois de juin.”* Fin de citation.

Conformément aux dispositions de l'article 59 ci-dessus cité, nous allons nous soumettre à cet exercice. Je rappelle que vous avez reçu le document de programmation budgétaire et économique pluriannuel sur lequel les échanges auront lieu.

Cela dit, pour la suite de notre séance plénière, je propose que les travaux se déroulent de la manière suivante :

Dans un premier temps, le gouvernement fera une présentation du document en 30 minutes.

Dans un deuxième temps, nous passerons au débat général consacré aux questions des députés adressées au gouvernement et le temps imparti sera de 1 heure 30 minutes au maximum.

Ensuite, nous observerons une suspension d'une heure pour permettre au gouvernement de préparer les éléments de réponse et à la reprise de la séance, le gouvernement, pour apporter les éléments de réponse aux éventuelles préoccupations des députés, disposera d'une heure.

A présent, je passe la parole à madame la Ministre déléguée pour la présentation.

Vous avez la parole.

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE

*Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie,
des Finances et de la Prospective, chargée du Budget*

Merci bien Excellence.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

J'ai l'insigne honneur de présenter ce jour devant votre Auguste Assemblée, les résultats du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) pour la période 2024-2026 au nom de

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement, ainsi que de l'ensemble des membres du gouvernement.

Conformément à l'article 54 de la **Loi organique N°073-2015/CNT du 06 novembre 2015** relative aux lois de finances (LOLF), le projet de loi de finances de l'année est élaboré en référence au DPBEP.

Le DPBEP, faut-il le rappeler, est un outil de cadrage macroéconomique, budgétaire et financier qui couvre une période de trois (03) ans et s'appuie sur des hypothèses économiques précises et justifiées. Il a pour objectif de renforcer la discipline macro-budgétaire en définissant une trajectoire des finances publiques tenant compte des normes internationales et communautaires.

A cet effet, il contribue à une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence avec les orientations stratégiques des politiques publiques et les priorités du gouvernement.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi N°008-2013/AN du 23 avril 2013 relative au code de transparence et celles de l'article 59 de la LOLF, le DPBEP doit faire l'objet d'un Débat d'orientation budgétaire (DOB) au Parlement, au plus tard, le 30 juin de l'année en cours.

Le DOB se veut un cadre d'échanges entre le Gouvernement et le Parlement dans le sens d'améliorer l'information du Parlement sur la situation des Finances publiques afin de renforcer son rôle régalien de contrôle de l'action gouvernementale.

Ainsi, je vous présenterai au cours de cette séance les éléments de contexte économique, la contrainte financière qui en découle et les grands axes prioritaires de l'action gouvernementale au titre des trois (03) années à venir avec un accent particulier sur le budget de l'année suivante, 2024.

Adopté par le Conseil des ministres en sa séance du 31 mai 2023, le DPBEP 2024-2026 a été élaboré selon trois (03) scénarii à savoir :

- le **scénario optimiste** bâti autour d'hypothèses et d'environnement très favorables au déroulement de l'activité économique ;
- le **scénario pessimiste** qui repose sur l'éventualité d'évènements perturbateurs dans le contexte national et international et ;
- le **scénario de base** qui tient compte d'une part, des ambitions affichées du gouvernement en matière de développement économique et social et d'autre part, des possibilités réelles en matière de

mobilisation des ressources et d'absorption des crédits budgétaires par les ministères et institutions.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi de finances, exercice 2024, le scénario de base a été retenu. Toutefois, un basculement vers l'un des scénarii alternatifs (optimiste et pessimiste) pourrait être envisagé en fonction de l'évolution de la conjoncture économique.

La présentation relative au présent DOB va s'articuler principalement autour de cinq (05) points à savoir :

- situation d'exécution du budget 2023 à fin mars ;
- contexte d'élaboration du DPBEP 2024-2026 ;
- priorités et choix stratégiques budgétaires 2024 ;
- projections budgétaires issues du DPBEP 2024-2026 ;
- risques budgétaires potentiels et mesures d'atténuation.

I. SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET 2023 A FIN MARS

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

L'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023, au premier trimestre, s'est déroulée dans un environnement national marqué d'une part, par l'amorce d'une dynamique positive dans la reconquête du territoire national et d'autre part, par la persistance des effets négatifs de la crise russo-ukrainienne, au regard des niveaux toujours élevés des prix à la consommation. La croissance économique ressortirait ainsi à 5,6% contre 3,0% en 2022.

La mobilisation des recettes budgétaires se chiffre à **695,23 milliards FCFA** au 31 mars 2023 sur des prévisions de **2731,3 milliards FCFA** (y compris 100 milliards FCFA destinés au compte d'affectation spécial « remboursement crédits TVA »), soit un taux de recouvrement de **25,5%** correspondant à une hausse de **5,01 points** de pourcentage par rapport à 2022 à la même période. Cette hausse pourrait s'expliquer notamment par le décaissement des dons projets à hauteur de **45,8%**. Le montant recouvré des recettes ordinaires représente **84,23%** du montant des recouvrements réalisés.

Les recettes ordinaires se chiffrent à **585,6 milliards FCFA**, soit des taux d'exécution annuel et trimestriel respectifs de **23,92%** et **111,01%**.

Par rapport aux recouvrements de 2022 à la même période qui étaient de **492, 5 milliards FCFA**, les recettes ordinaires sont en hausse de **93,2 milliards FCFA (+18,92%)**. Cette hausse est essentiellement portée par les recettes fiscales (**+89,48 milliards FCFA**) notamment la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (193,03 milliards FCFA soit 35,52 %)**, l'**Impôt sur les Sociétés (104,98 milliards FCFA soit 19,32%)**, les **Droits de Douanes (60,26 milliards FCFA, soit 11,01%)** et l'**Impôt Unique sur le Traitement et Salaire (43,58 milliards FCFA, soit 26,85%)**.

Les recettes extraordinaires, constituées des dons programmes et des dons projets ont été mobilisées à hauteur de **109,6 milliards FCFA**, soit un taux de décaissement global de **38,68%**. Comparé à 2022 à la même période où le taux était de **1,8%** sur des prévisions de **339,07 milliards FCFA**, il ressort une hausse de décaissement de **36,9 points** de pourcentage.

A fin mars, les dépenses du budget de l'Etat, exercice 2023, enregistrent un niveau d'exécution base « engagée visée » de **969,82 milliards FCFA** sur un crédit de paiement ajusté de **3235,91 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **29,97%**. Ce taux d'exécution est supérieur à la cible de **25,00%** escomptée à fin mars avec un écart de **4,97 points**. A la même date en 2022, le montant engagé visé était de **659,08 milliards FCFA**, correspondant à un taux d'exécution de **22,58%** sur des crédits de paiements de **2 919,15 milliards FCFA**. Entre les deux exercices budgétaires (2022 et 2023), il ressort une hausse du niveau d'exécution du budget de l'Etat base « engagée visée » de **310,74 milliards FCFA**, soit **47,15%** en variation relative.

Au 31 mars 2023, le montant engagé visé des dépenses ordinaires s'élève à **624,32 milliards FCFA** sur des prévisions de **2073 ,54 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **30,11%**. Ce taux d'exécution est supérieur à la cible escomptée à cette date (25,00%).

Quant aux dépenses en capital, à fin mars 2023, l'exécution base « engagée visée » se chiffre à **345,50 milliards FCFA** sur un CP ajusté de. **1 162,38 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **29,72%** contre un taux repère escompté de **25,00%**. En 2022 à la même période, ce taux était de **10,38%** correspondant à des dépenses engagées visées de **104,44 milliards de FCFA**. Il ressort entre les deux (02) exercices budgétaires une hausse du taux d'exécution « base engagée visée » de **19,34%**.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

Le premier cadrage macroéconomique duquel découlent les principaux agrégats budgétaires reste intimement lié à l'analyse des contextes international, régional et national, d'où l'intérêt de vous présenter quelques éléments qui ont sous-tendu celui des travaux du DPBEP 2024-2026.

II. CONTEXTE D'ELABORATION DU DPBEP 2024-2026

Le DPBEP 2024-2026 a été élaboré dans un contexte marqué par la crise sécuritaire et humanitaire toujours préoccupante, les difficultés d'approvisionnement sur les marchés internationaux et les pressions inflationnistes en lien avec la crise russo-ukrainienne, le durcissement des conditions financières mondiales et l'exacerbation des tensions géostratégiques et la persistance des effets de la COVID-19.

L'économie mondiale ralentirait pour afficher un taux de croissance de **2,9%** en 2023 contre **3,4%** en 2022. Toutefois, ces perspectives font face à des risques en liaison avec la persistance de l'inflation et des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, la hausse des prix de produits de base ainsi que l'accentuation des tensions géopolitiques.

Au plan national, le contexte est également marqué par la situation sécuritaire difficile, la dynamique de reconquête du territoire et par la poursuite de la suspension du pacte de convergence, de solidarité, de croissance et de stabilité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) puis la préparation des négociations d'un nouveau programme économique et financier avec le Fonds monétaire international (FMI).

PRIORITES ET CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES 2024

1. Priorités du budget de l'Etat 2024

Les priorités du budget 2024 sont basées sur les piliers, axes et actions prioritaires du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) et les défis liés au contexte économique et social actuel.

Les piliers se déclinent comme suit :

- Pilier I : lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité du territoire ;
- Pilier II : répondre à la crise humanitaire ;
- Pilier III : refonder l'Etat et améliorer la gouvernance et ;
- Pilier IV : œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

En matière de lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité du territoire

Ce pilier vise à libérer les zones occupées par les groupes terroristes et à créer les conditions sécuritaires nécessaires au retour de l'Etat et des populations dans les zones qui seront libérées de l'occupation des groupes armés terroristes.

A cet effet, le gouvernement de Transition envisage la mise en œuvre des actions majeures suivantes :

- l'opérationnalisation des référentiels des politiques et stratégies en matière de sécurité et de défense (PSN, SSN, SNLCT), à travers l'équipements adéquat des FDS pour faire face à la menace terroriste, la construction de nouvelles infrastructures de sécurité, le recrutement et la formation de personnels de sécurité ;
- la réinstallation des services de l'État dans les localités libérées de l'emprise des Groupes armés terroristes, notamment les services de sécurité, les sièges de circonscriptions administratives et des collectivités territoriales (hauts commissariats, préfectures, mairies) ;
- l'amélioration de la gestion de la collecte et de l'exploitation de l'information en rapport avec les activités terroristes ainsi que de la capacité de surveillance électronique du territoire ;
- l'assèchement des sources d'approvisionnement des Groupes armés terroristes en ressources de tout genre avec un suivi renforcé des circuits informels de commercialisation des motos, des produits pétroliers et des réseaux de transfert informel d'argent.

S'agissant de la réponse à la crise humanitaire

Au 28 février 2023, le Burkina Faso a enregistré un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-sept (1 999 127) de Personnes déplacées internes (PDI).

Dans le même temps, la flambée des prix des denrées alimentaires et des produits de première nécessité est une réalité quotidienne.

Aussi, la saison agricole 2022/2023 a été déficitaire dans son ensemble en lien entre autres, avec la mauvaise pluviosité mais aussi avec l'abandon des zones de production à cause de l'insécurité.

Ainsi, les actions du gouvernement de Transition porteront entre autres sur :

- la mise en œuvre des projets et programmes de stabilisation et de résilience ;
- la continuité des services des soins de base, de l'éducation en situation d'urgence et de la nutrition au profit des PDI et des populations affectées par le terrorisme ;
- la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme ;
- la prévention et gestion des catastrophes et des crises humanitaires.

En matière de refondation de l'Etat et d'amélioration de la gouvernance

Le Burkina Faso vit une crise profonde de l'Etat. En effet, ce 3^{ème} pilier du PA-SD vise à améliorer les différents domaines de gouvernance, à consolider la dynamique du développement du capital humain et à améliorer la production des secteurs porteurs de croissance pour l'économie en vue de répondre efficacement aux besoins des populations.

En effet, la corruption électorale a affecté les fondations éthiques du système démocratique. En outre, la corruption dans la gestion quotidienne de l'Etat a fini par créer une rupture profonde de confiance entre gouvernants et gouvernés.

Il est donc urgent de repenser l'Etat dans tous ses compartiments afin de le recentrer sur l'intérêt général.

Dans cette dynamique, les actions du gouvernement de Transition porteront entre autres sur :

- la révision des textes règlementant les élections et le fonctionnement des partis politiques ;
- l'adoption d'une nouvelle constitution ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des juridictions ;
- la réforme du dispositif de financement de la décentralisation ;
- la réalisation d'investissements et de réformes en matière de santé ;
- la mise en œuvre de réformes dans le système éducatif ;
- la mise en œuvre de projets et programmes d'employabilité des jeunes et d'autonomisation des femmes et des jeunes filles ;

- la réalisation d'ouvrages d'adduction d'eau, de retenues d'eau et d'assainissement ;
- la mise en œuvre de projets d'électrification ;
- l'octroi d'intrants et d'équipements à prix subventionnés aux producteurs ;
- l'aménagement de la zone agro-industrielle de Samendéni ;
- la poursuite des travaux de construction des centrales solaires.

S'agissant de la quête de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale

Les récentes crises politiques, sécuritaires et humanitaires, marquées parfois par des affrontements entre communautés ont affecté la légendaire cohésion sociale établie au Burkina Faso. De nombreuses personnes ont une perception négative de la Justice et de plusieurs autres institutions de la Nation. C'est pourquoi, ce 4^{ème} Pilier du PA-SD, a été consacré à la poursuite du chantier de la réconciliation nationale dans le but de recoudre le tissu social mis à mal par les préjugés, les rancœurs et les accusations.

A cet effet, les priorités seront centrées sur les actions suivantes :

- l'adoption d'une nouvelle loi portant liberté religieuse et ses textes d'application ;
- l'accélération du traitement des dossiers pendants en justice ;
- le renforcement du dialogue interreligieux et interculturel ;
- la prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires ;
- la poursuite du processus de réconciliation nationale ;
- la systématisation de la répression des discours haineux et de la stigmatisation des communautés.

2. Les choix stratégiques budgétaires pour 2024

La définition des choix stratégiques en matière de recettes et de dépenses s'inscrit dans la dynamique d'une plus grande efficacité de la politique budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre des actions prioritaires du gouvernement.

En matière budgétaire, les choix stratégiques reposent toujours sur la couverture de plus en plus importante des charges du budget par les recettes propres et le recours aux autres formes de concours, notamment les

financements extérieurs sous forme d'appuis budgétaires, le marché financier sous-régional et les Partenariats public-privé (PPP).

Pour ce qui est de l'accroissement continu des recettes propres, il s'agira de poursuivre la modernisation des procédures au niveau des régies de recettes pour optimiser le rendement de l'impôt d'une part, et parachever les réformes visant à accroître de manière substantielle l'assiette fiscale d'autre part. Son Excellence Monsieur le Président venait de nous interpellé et je pense que ces questions seront prises en charge très bientôt.

En matière de dépenses, les choix stratégiques reposent prioritairement sur une optimisation de l'allocation des ressources d'une part et la qualité de la budgétisation pour une bonne exécution du budget d'autre part. Ainsi, les efforts déployés à l'endroit des secteurs prioritaires seront renforcés afin d'assurer la production de biens et services de base en quantité et en qualité pour les populations en général et les plus défavorisées en particulier. De façon spécifique, un accent sera mis sur les secteurs de la défense et de la sécurité en vue d'assurer les moyens nécessaires pour faire face à la crise sécuritaire.

III. PROJECTIONS BUDGETAIRES ISSUES DU DPBEP 2024-2026

Les projections budgétaires sont celles issues du scénario de base du cadrage budgétaire. Elles tablent sur un taux de croissance de 6,3% en 2024.

A. Hypothèses

Au niveau international :

- **le cours du dollar US** : le cours moyen du dollar US se situerait à **596,3 FCFA** en 2023 contre **623,7 FCFA** en 2022. Ce cours ressortirait à **585,7 FCFA** en 2024, à **575,4 FCFA** en 2025 et à **585,7 FCFA** en 2026 ;
- **le cours de l'once d'or** : il s'établirait à **1 799,1 dollars US** en 2023 contre **1 861,2 dollars US** en 2022. Il est projeté à **1 746,2 dollars US**, **1 694,8 dollars US** et **1 645,0 dollars US** respectivement en 2024, 2025 et 2026 ;
- **le cours du baril de pétrole** : il s'afficherait à **86,2 dollars US** en 2023 contre **99,8 dollars US** en 2022. Il est projeté à **80,6 dollars US** en 2024, à **76,2 dollars US** en 2025 et à **72,9 dollars US** en 2026 ;
- **le cours du coton fibre** : le cours moyen pondéré ressortirait à **1 189,6 FCFA/Kg** en 2023 contre **1 216,0 FCFA/Kg** en 2022. Ce cours

est projeté à **1 155,6 FCFA/Kg** en 2024 et 2025 puis à **1 210,3 FCFA/Kg** en 2026 ;

- **le cours du manganèse** : Il est projeté à **96 500 FCFA** la tonne en 2023 et se maintiendrait sur la période 2024-2026.

Au plan national :

- **la production céréalière** : la production céréalière s'afficherait à **5 522 761 tonnes** en 2023 contre une production de **5 179 059 tonnes** en 2022, soit une hausse de **6,6%**. Elle est projetée en accroissement de **0,6%** en 2024, de **3,7%** en 2025 et de **2,7%** en 2026 ;
- **la production cotonnière** : la production de coton-graine enregistrerait une hausse de **24,2%** en 2023 pour ressortir à **538 248 tonnes**. Sur le reste de la période de projection, il est attendu des accroissements de **8,6%** en 2024, de **5,0%** en 2025 et de **6,0%** en 2026 ;
- **le prix au producteur** du coton graine : il est projeté à **300 FCFA/Kg** en 2023 et se maintiendrait sur la période 2024-2026 ;
- **la production d'or industrielle** : elle s'afficherait à **63 290,1 Kg** en 2023. Elle est projetée à **66 318,9 Kg** en 2024 puis à **68 879,7 Kg** en 2025 et à **63 704,4 Kg** en 2026 ;
- **la production du manganèse** : elle est projetée à **500 000 tonnes** en 2024 et 2025 puis à **750 000 tonnes** en 2026.

Evaluation des ressources

En tenant compte des hypothèses du scénario de base, les recettes budgétaires totales seraient de **2 934,8 milliards de FCFA** en 2024 ; **3 103,8 milliards de FCFA** en 2025 et **3 405,3 milliards de FCFA** en 2026, soit un accroissement annuel moyen de **7,7%**.

Les **recettes extraordinaires** composées de dons projets et de dons programmes se situeraient à **180,0 milliards de FCFA** en 2024, à **84,8 milliards de FCFA** en 2025 et en 2026, soit une baisse annuelle moyenne de **31,4%** sur la période. Les dons projets s'établiraient à **132,3 milliards de FCFA** en 2024, à **50,1 milliards de FCFA** en 2025 et en 2026. Les dons programmes ressortiraient à **47,7 milliards de FCFA** en 2024, à **34,8 milliards de FCFA** en 2025 et en 2026.

Les **recettes ordinaires** s'établiraient à **2 754,8 milliards de FCFA** en 2024, à **3 019,0 milliards de FCFA** en 2025 et à **3 320,5 milliards de FCFA** en 2026, soit un taux d'accroissement annuel moyen de **9,8%** sur la période 2024-2026.

Pour l'année 2024, les objectifs de mobilisation assignés aux régies de recette (hors crédit TVA) sont de **1 460,2 milliards de FCFA** pour la Direction générale des impôts (DGI), de **1 061,2 milliards de FCFA** pour la Direction générale des douanes (DGD) et de **233,4 milliards de FCFA** pour la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP).

Les **recettes fiscales** passeraient de **2 505,4 milliards de FCFA** en 2024 à **2 762,2 milliards de FCFA** en 2025 et à **3 061,8 milliards de FCFA** en 2026, correspondant à un accroissement moyen de **10,6%** l'an. Ainsi, le taux de pression fiscale se situerait à **17,2%** en 2024, à **17,8%** en 2025 et à **18,3%** en 2026 contre une prévision de **15,6%** en 2023.

Evaluation des dépenses

L'évaluation des dépenses s'est faite en tenant compte d'une part, de la cohérence entre le cadre macroéconomique et le cadre budgétaire et, d'autre part, des engagements du Gouvernement avec les Partenaires au développement.

Sur cette base, les dépenses budgétaires totales se chiffraient à **3 610,3 milliards de FCFA** en 2024, à **3 546,6 milliards de FCFA** en 2025 et à **3 869,5 milliards de FCFA** en 2026, soit un taux annuel moyen de progression de **3,5%**.

Les **dépenses ordinaires** évaluées à **2 297,5 milliards de FCFA** en 2024 ; **2 446,9 milliards de FCFA** en 2025 et **2 537,6 milliards de FCFA** en 2026 représentent en moyenne **66,1%** des dépenses totales et absorbent **80,3%** des recettes ordinaires.

Les **dépenses de personnel** afficheraient un montant de **1 246,9 milliards de FCFA** en 2024, de **1 311,6 milliards de FCFA** en 2025 et de

1 383,5 milliards de FCFA en 2026, soit un accroissement annuel moyen de **5,3%**. La masse salariale représenterait sur la période **35,8%** des dépenses budgétaires totales, **54,1%** des dépenses ordinaires et absorberait **43,5%** des recettes propres. Rapportée aux recettes fiscales, la masse salariale se situerait à **47,5%** en moyenne sur la période.

La **charge financière de la dette** se situerait à **292,8 milliards de FCFA** en 2024 correspondant à une hausse de **25,0%** par rapport à 2023. Elle connaîtrait également un accroissement moyen de **3,8%** pour se situer à **315,5 milliards de FCFA** en 2026. Elle représente en moyenne **10,1%** des recettes propres sur la période de projection.

Les dépenses d'acquisitions de biens et services se chiffreraient quant à elles à **216,0 milliards de FCFA** en 2024, à **218,0 milliards de FCFA** en 2025 et à **220,0 milliards de FCFA** en 2026, soit un taux d'accroissement annuel moyen de **0,9%**.

Les dépenses de transferts courants (hors crédits TVA de 125 milliards de FCFA par an) se chiffreraient à **540,8 milliards de FCFA** en 2024, à **612,6 milliards de FCFA** en 2025 et à **617,6 milliards de FCFA** en 2026, soit un taux d'accroissement annuel moyen de **6,9%**.

Les dépenses en capital composées des **investissements exécutés par l'Etat** et des **transferts en capital** représentent en moyenne **33,9%** des dépenses budgétaires totales sur la période de projection.

Les dépenses en capital passeraient de **1 312,7 milliards de FCFA** en 2024 à **1 099,7 milliards de FCFA** en 2025 pour se situer à **1 331,9 milliards de FCFA** en 2026, soit une hausse moyenne annuelle de **0,7%**.

Les dépenses d'investissements sur ressources propres sont projetées à **965,2 milliards de FCFA**, à **855,1 milliards de FCFA** et à **1 087,4 milliards de FCFA** respectivement en 2024, 2025 et 2026, soit une hausse annuelle moyenne de **6,1%**. Elles représentent en moyenne **78,3%** des dépenses totales d'investissement et **32,0%** des recettes ordinaires de l'Etat.

Les propositions de répartition de cette enveloppe globale ont été faites sur la base des critères suivants :

- les coefficients de pondération des secteurs et sous-secteurs de planification ajustés suivant les priorités déterminées par le PA-SD ;
- les engagements juridiques contractés par les ministères et institutions les années antérieures ;
- les autorisations d'engagements accordées par le parlement en 2023 ;
- les taux d'absorption des crédits de 2022.

Les coefficients de pondération ont été calculés sur la base des priorités définies par le PA-SD en lien avec les engagements pris avec les Partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi que les partenaires privés dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de PPP.

Déduction faite des sous enveloppes financières préalablement allouées à la prise en charge des dépenses spécifiques (66,2 milliards de FCFA) et des contreparties aux projets financés sur ressources extérieures

(65,0 milliards de FCFA), le reliquat de l'enveloppe financière globale est destiné aux investissements qui s'établissent à **834,0 milliards de FCFA**.

La répartition de ce reliquat se présente comme suit : **90,0%** pour le financement des secteurs prioritaires (soit un montant de 750,6 milliards de FCFA) et **10,0%** pour le financement des autres secteurs (soit 83,3 milliards de FCFA).

Sur le montant destiné au financement des secteurs prioritaires, il est affecté :

- **3,6%** au secteur de production, soit **26,6 milliards de FCFA** ;
- **3,9%** au secteur de soutien à la production, soit **29,0 milliards de FCFA** ;
- **14,0%** au secteur social, soit **105,3 milliards de FCFA** ;
- **28,0%** au secteur de la gouvernance, soit 210,5 milliards de FCFA ;
- **50,5%** au renforcement de la sécurité et la défense nationale, soit **379,0 milliards de FCFA**.

Suivant les piliers du PA-SD, la répartition des dépenses d'investissements se présente comme suit :

- **Pilier I** : « lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité de l'Etat » : **51,0%**, soit un montant de **382,8 milliards de FCFA** ;
- **Pilier II** : « réponse à la crise humanitaire » : **4,6%** correspondant à **34,4 milliards de FCFA** ;
- **Pilier III** : « refonder l'Etat et améliorer la gouvernance » : **44,4%** pour un montant de **333,3 milliards de FCFA**.

Agrégats budgétaires

L'épargne budgétaire se chiffrerait à **457,3 milliards de FCFA** en 2024 correspondant à une amélioration de **184,1 milliards de FCFA** par rapport à 2023. En 2025 et 2026, l'épargne budgétaire ressortirait respectivement à 572,1 milliards de FCFA et à **782,9 milliards de FCFA**.

Le déficit budgétaire global ressortirait à **675,5 milliards de FCFA** en 2024, à **442,7 milliards de FCFA** en 2025 et à **464,2 milliards de FCFA** en 2026.

Rapporté au PIB, le déficit représenterait **4,6%** en 2024 ; **2,9%** en 2025 et **2,8%** en 2026. Ce déficit sera couvert par les ressources de trésorerie notamment, les emprunts projets et programmes ainsi que des

emprunts obligataires dont le montant sera déterminé par la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT).

E. Les principaux indicateurs macroéconomiques et financiers

La projection de l'économie nationale sur la période triennale 2024-2026 affiche les perspectives suivantes en termes d'indicateurs pour le suivi des politiques macroéconomiques et financières :

- **le ratio du déficit budgétaire dons compris** (base engagement) rapporté au produit intérieur brut serait en nette amélioration sur la période. En effet, en se situant à **4,9%** en 2024 contre **6,3%** en 2023, il s'améliorerait sur le reste de la période en s'établissant à **3,1%** en 2025 et **3,0%** en 2026 ;
- **le taux d'inflation en moyenne annuelle** devrait se situer à **2,5%** sur la période ;
- **le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal** se dégraderait sur la période sous revue. En effet, en se situant à **62,6%** en 2024 après **60,1%** en 2023, il se situerait en moyenne à **62,8%** sur la période ;
- **le ratio masse salariale sur recettes fiscales** s'améliorerait sur la période de projection en passant de **47,1%** en 2024 à **43,0%** en 2026 ;
- **le taux de pression fiscale** connaîtrait une amélioration continue sur la période en s'établissant à **18,2%** en 2026 contre **17,0%** en 2024.

IV. RISQUES BUDGETAIRES POTENTIELS ET MESURES D'ATTENUATION

Les perspectives de croissance étant faites sur la base d'hypothèses, une analyse des risques s'impose pour prendre des mesures liées aux incertitudes pesant sur les activités économiques tant au niveau mondial que national. Les risques identifiés peuvent être regroupés en trois (03) catégories, à savoir (i) les risques macroéconomiques, (ii) les risques liés à la dette publique et (iii) les risques liés aux PPP et à la solvabilité des démembrements de l'Etat.

Afin de minimiser l'impact de ces risques sur les résultats budgétaires escomptés, des mesures d'atténuation ont été identifiées.

A. Risques macroéconomiques

La survenance des risques macroéconomiques pourrait avoir un impact potentiel sur l'augmentation du déficit budgétaire et la régulation des dépenses d'investissements avec pour conséquence une réduction de la croissance escomptée.

Les risques principaux macroéconomiques sont : (i) risques liés au taux de change, (ii) risques liés à la chute des cours des matières premières exportées, (iii) risques liés à la flambée des cours des produits importés, (iv) risques liés à la persistance de la crise sécuritaire et, (v) risques liés à la pluviosité, aux épizooties et aux ravageurs.

Pour atténuer ces risques, les mesures identifiées sont les suivantes :

- le recours aux emprunts concessionnels ou en devises à parité fixe et promouvoir le développement des opérations de couverture des risques de change ;
- la diversification et la transformation des produits d'exportation ;
- la mise en œuvre de la stratégie de diversification et de transformation de produits miniers ;
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures de subventions pour empêcher la hausse des prix des principaux produits alimentaires importés ;
- la diversification des sources d'approvisionnements et la promotion de l'appel à la concurrence de la recherche de prix compétitifs ainsi que des achats à terme ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des FDS et des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) ;
- le renforcement de la cohésion sociale, de la bonne gouvernance, de la participation citoyenne et de la coopération régionale et internationale dans la lutte contre le terrorisme ;
- la poursuite des actions de modernisation de l'agriculture à travers la subvention d'équipements productifs aux agriculteurs, la maîtrise d'eau par la réalisation d'ouvrages de retenue d'eau, le renforcement de l'appui-conseil, la formation des acteurs ainsi que le renforcement de la recherche développement dans le secteur agricole.

B. Risques liés à la dette publique

Les principaux risques identifiés en rapport avec la dette publique sont : les coûts relativement plus élevés de la dette publique intérieure, le risque de refinancement du portefeuille, le risque de taux d'intérêt et le risque du taux de change.

Les actions prioritaires pour faire face à ces risques sont notamment :

- le maintien du recours aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie. Les financements extérieurs libellés en euro seront privilégiés au regard du risque de change peu élevé qu'ils présentent ;
- le recours aux emprunts de ressources extérieures non concessionnelles libellées en euros pour le financement des investissements structurants ;
- le rallongement des maturités des instruments du marché intérieur. Ce choix se justifie notamment par la nécessité d'améliorer la maturité moyenne du portefeuille de la dette intérieure.

C. Risques liés aux Partenariats public privé et à la solvabilité des démembrements de l'Etat

Nonobstant les avantages certains que présentent les PPP en termes de mécanisme alternatif de financement pour l'Etat, force est de constater qu'ils sont sujets à des risques qui peuvent avoir d'énormes répercussions sur les finances publiques. Les principaux risques y relatifs sont liés notamment à la demande, aux engagements fiscaux, à la contractualisation, au taux de change, à la construction et à la gouvernance.

L'atténuation de ces risques passe par :

- le renforcement du dispositif institutionnel de gestion des PPP à travers le contrôle de la soutenabilité budgétaire en lien avec la loi n° 032-2021/AN du 25 juin 2021, portant cadre juridique et institutionnel du PPP au Burkina Faso ;
- le respect du plafond des montants des PPP, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2019-113/MINEFID/SG/DGCOOP du 21 mars 2019 portant fixation des limites budgétaires à la contractualisation en PPP ;
- l'opérationnalisation du fonds de garantie PPP prévu par la LOLF ;
- la révision du régime fiscal et douanier applicable aux PPP ;

- le renforcement du contrôle du Comité national de la dette publique (CNDP) sur les projets d'emprunts des démembrements de l'Etat.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

Je voudrais terminer mon propos avec quelques éléments de la volonté du gouvernement à œuvrer pour une accélération de la croissance économique en mettant l'accent sur la mise en œuvre du PA-SD. En effet, si l'évolution des dépenses courantes a été relativement maîtrisée en lien avec la politique de rationalisation, les dépenses d'investissements ont bénéficié d'une attention particulière parce qu'elles constituent le moteur de la croissance économique.

Par ailleurs, les allocations budgétaires en faveur du secteur de la sécurité et de la défense connaîtront une forte augmentation. En effet, elles s'établiront à **814,0 milliards de FCFA** en 2024 contre **657,8 milliards de FCFA** en 2023, soit un accroissement de **23,7%**. En proportion, la part du budget de l'Etat allouée à ce secteur, est passée de **28,4%** en 2023 à **29,7%** en 2024.

En particulier, au titre des dépenses d'investissements, les allocations de ce secteur passent de **294,4 milliards de FCFA** en 2023 à **382,8 milliards de FCFA** en 2024, soit un accroissement de **88,4 milliards de FCFA** en valeur absolue et **30,0%** en valeur relative.

Excellence Monsieur le Président ;

Honorables députés ;

Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2024-2026 est élaboré dans un contexte relativement difficile tel que décrit précédemment.

Les résultats envisagés dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 ne pourront être atteints qu'à condition que les perspectives de mobilisation de ressources soient réalisées et que la bonne gouvernance soit le leitmotiv de l'ensemble des acteurs. Cela implique des réformes vigoureuses pour l'atteinte du potentiel fiscal.

A cet effet, des mesures seront prises en vue d'accompagner non seulement les régies de recettes mais aussi les ministères et institutions pour une exécution budgétaire réussie.

Aussi, il sera observé une grande discipline aussi bien dans la programmation et l'exécution budgétaire que dans le choix et la gestion des investissements. L'accent sera également mis sur la poursuite et l'achèvement des grands chantiers en cours ainsi que la gestion du passif des différents départements ministériels et institutions en matière de règlement des dépenses.

Excellence Monsieur le Président ;

Honorables députés ;

Pour finir, je tiens à vous rassurer que les allocations budgétaires faites aux ministères et institutions à travers le DPBEP 2024-2026 sont basées d'une part, sur les priorités définies par le gouvernement de Transition et d'autre part, sur le respect de nos engagements aussi bien au niveau régional qu'international.

Bien que ce débat ne donne pas lieu à un vote, je puis vous assurer, honorables députés, que vos pertinentes observations et suggestions seront prises en compte lors de la finalisation du projet de loi de finances, exercice 2024.

Telle est, Excellence Monsieur le Président, Honorables députés, la synthèse du DPBEP pour la période 2024-2026 que j'ai eu l'honneur de vous présenter.

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame la Ministre.

Chers collègues, j'ouvre l'ensemble du débat à l'ensemble des députés.

Avant d'ouvrir la liste des inscriptions et pour introduire ce débat, je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget pour exposer les observations et préoccupations de la commission relative au document de programmation budgétaire et économique pluriannuel.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Excellence Monsieur le Président, effectivement, nous avons reçu le document de programmation budgétaire et économique pluriannuel du gouvernement, sur la période 2024-2026.

La Commission a fortement apprécié la qualité du document qui a apporté un volume important d'informations financière et économique sur notre pays pour la période.

Nous avons eu l'occasion lors du processus d'appropriation de retenir un certain nombre de préoccupations que nous voulons présenter à la plénière de l'Assemblée.

J'invite donc le rapporteur général à présenter ces quelques préoccupations.

M. Mamadou YARO

Rapporteur général de la COMFIB

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, bien que cela n'ait pas été affecté officiellement à la COMFIB, nous avons trouvé que le dossier tombait dans nos prérogatives et qu'il serait bon qu'on fasse une petite présentation à l'ensemble de nos collègues, ce qui pourrait éventuellement les inspirer.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Madame la Ministre déléguée, chargée du Budget au sein du ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective ;

Chers collègues.

Le débat d'orientation budgétaire est une des exigences du basculement dans la gestion axée sur les résultats, dont le budget programme en constitue l'un des éléments essentiels.

L'idée de base qui soutend le débat d'orientation budgétaire, est d'associer le parlement à la préparation de la loi de finances, dans le but de lui permettre d'influer significativement le contenu définitif qui en sortira au terme du processus budgétaire.

Du reste, le substrat de ce débat a été largement rappelé dans le document de programmation budgétaire et économique pluriannuel 2024-2026 (DPBEP).

Ce document a été mis à notre disposition ainsi qu'à travers l'intervention de madame la Ministre chargée du budget au sein du ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective.

Excellence Monsieur le Président, notre exposé porte sur les points suivants du DPBEP :

- 1) Les priorités et les choix stratégiques retenus par le gouvernement dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2024 ;
- 2) Le choix du scénario retenu pour la détermination des dépenses et des recettes ;
- 3) Les préoccupations sous forme de questions adressées au gouvernement.

I) Les priorités et choix stratégiques budgétaires.

En rappel, les piliers du plan d'action pour la stabilisation et le développement (PPASD) se présentent comme suit :

Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité du territoire ;

Pilier 2 : répondre à la crise humanitaire ;

Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ;

Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Nous constatons avec satisfaction que ces priorités ont été retenues par le gouvernement et le DPBEP 2024-2026, qui annonce le projet de loi de finances 2024 en est son fondement.

Sous votre bienveillance, Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, la Commission des finances et du budget (COMFIB), encourage le gouvernement à rester fidèle et constant dans l'affectation des ressources budgétaires autour du PPASD qui découle naturellement des priorités de la Transition telles que définies dans la Charte de Transition.

Néanmoins, des questions spécifiques telles que :

- la scolarisation des enfants des personnes déplacées internes ;
- la réinsertion socioéconomique des PDI ;

- la transformation fondamentale de la structure de notre économie, bien qu'apparaissant dans les objectifs généraux du gouvernement, mérite à notre sens une attention particulière de la part du gouvernement.

La COMFIB souhaite que des actions concrètes traduites, en terme budgétaire, soient prises dans ce sens.

II) Le choix du scénario retenu pour la détermination des recettes et des dépenses.

Le gouvernement a retenu le scénario de base dans la détermination des ressources et des dépenses.

Le scénario de base, c'est le scénario qui n'est ni optimiste, ni pessimiste, il tient compte des possibilités réelles tant en matière de recettes qu'en matière de dépenses. Ce choix est également compréhensible au regard du contexte national et international marqué par des crises multidimensionnelles aux conséquences néfastes pour l'économie mondiale et plus encore pour les économies fragiles comme les nôtres.

En ce sens, la COMFIB salut le sens du réalisme du gouvernement.

Néanmoins, si la dynamique nationale actuelle (faite de farouches déterminations dans la lutte contre le terrorisme) se poursuit et espérant une victoire à court terme, le scénario retenu par le gouvernement peut être à tout moment revu.

Pour revenir à la prévision globale des recettes budgétaires totales estimée à la somme de 2 934,8 milliards de francs CFA en 2024, nous notons qu'elle enregistre une variation à la hausse de 303,6 milliards de francs CFA en valeur absolue et de 11,53% en valeur relative sur la base de la loi de finances initiale de 2023.

Se référant aux projections de recettes totales attendues au 31 décembre 2023, selon les données du gouvernement et qui sont de l'ordre de 2 578,6 milliards de francs CFA, la variation en valeur absolue est de 356,2 milliards de francs CFA et de 13,81% en valeur relative.

La COMFIB note qu'il se dégage de la dernière situation, qui est plus actuelle et réaliste, une prévision optimiste des recettes car le taux moyen de progression des recettes sur ces dernières années sont de 13,7%. Ça, c'était les recettes.

S'agissant des dépenses, le DPBEP 2024-2026 les a estimés à 3610,3 milliards en comparaison avec la loi de finances initiale 2023. Ces dépenses connaissent un accroissement de 374,4 milliards de francs CFA en valeur absolue et de 11,57% en valeur relative.

Mise en projection avec la valeur des dépenses attendues en 2023 qui sont de : 3435,2 milliards de francs CFA, la variation est de 175,1 milliards de francs CFA en valeur absolue et 5,09% en valeur relative alors que les taux de progression moyens ces dernières années sont de 20,5%.

La COMFIB alors, note que les prévisions de décembre semblent être minorées.

III) Les préoccupations de la COMFIB

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers collègues ;

La COMFIB a quelques préoccupations à partager avec le gouvernement. Ce sont :

- 1- Dans le choix du scénario de base retenu, le gouvernement a souligné que le choix de ce scénario tient entre autres du fait de la capacité réelle d'absorption des crédits par les ministères et les institutions.

La COMFIB souhaite savoir pourquoi ce problème de capacité d'absorption des crédits se pose toujours dans notre pays.

- 2- Concernant les contributions des secteurs économiques à la formation du Produit intérieur brut (PIB) sur les périodes 2020-2022, la COMFIB constate que le secteur tertiaire occupe une part importante dans notre économie, 51,1%, alors que le secteur secondaire et le secteur primaire contribuent respectivement pour 26,5% et 22,4%.

Qu'envisage le gouvernement en termes de transformation structurelle de l'économie nationale ?

- 3- Toujours sur cette période de 2020 à 2022, les données de la contribution à l'économie nationale du sous-secteur élevage et celle du sous-secteur des activités manufacturières ne figurent pas dans le document ainsi que les initiatives pour leur accompagnement véritable ?

Quand on connaît l'importance de ces sous-secteurs, c'est-à-dire élevage et activités manufacturières, la COMFIB souhaite savoir s'il s'agit d'une simple omission.

- 4- Le gouvernement peut-il confirmer si les perspectives économiques qu'il a annoncées au titre de 2023 sont réalistes au regard du contexte ?
- 5- Au niveau des finances publiques, toujours sur cette période 2020-2022, on note une hausse des recettes fiscales et dans le même temps, il est noté qu'à l'exécution, le déficit budgétaire dépasse largement les prévisions. Qu'est-ce qui justifie cette situation ?
- 6- La COMFIB souhaite être éclairée sur les concepts suivants : « **Indice de perception de la corruption** » surtout que c'est un agrégat dont nous ne maîtrisons pas l'élaboration, la statistique. « **Indice global d'insécurité** » et « **Indice global de terrorisme** ».
- 7- Quelles sont les mesures d'accompagnement mises en place par le gouvernement pour les PDI volontairement retournés, intégrés dans leur milieu d'accueil ou réinstallés ailleurs ?
- 8- Quelles sont les mesures prévues par le gouvernement pour la réinsertion des personnes radicalisées qui ont acceptés de déposer les armes ?
- 9- Le gouvernement peut-il rassurer la représentation nationale sur l'atteinte des quantités de production d'or, de coton et de noix de cajou prévu, quand on sait que certaines zones agricoles et sites miniers qui justement produisent ces produits, sont sous l'emprise du terrorisme ?

Tels sont, Excellence Monsieur le Président, quelques éléments qui ont retenus l'attention de la COMFIB qui a voulu les partager avec l'ensemble des députés ainsi que le gouvernement.

Merci.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

La liste est ouverte pour les autres membres de la plénière. Chaque député qui souhaite intervenir dans le débat dispose de deux minutes.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

L'honorable SAWADOGO Issa a la parole.

M. Issa SAWADOGO (GC/OSC)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord féliciter madame la Ministre et sa délégation pour leur clairvoyance et dire que nous sommes satisfaits parce que nous trouvons qu'en dépit de l'avènement du terrorisme, le gouvernement fait de son mieux pour que la marche de notre pays soit continuelle. Soyez-en remerciée.

J'ai une préoccupation.

A écouter madame la Ministre, surtout au niveau des priorités et des stratégies budgétaires, je voudrais dire ceci : la crise sécuritaire a engendré une crise alimentaire qui pourrait, si l'on n'y prend garde, faire encore des victimes. Et les personnes défavorisées en l'occurrence les personnes handicapées souffrent doublement. N'est-il pas pensable d'accroître les actions de solidarité en faveur de ladite couche sociale à travers ce présent texte ? Je crois savoir que ce présent projet de texte annonce bientôt le projet de budget.

Et je voudrais, madame le Ministre, vous demander d'être la présidente du syndicat des personnes handicapées lors de la prochaine élaboration du projet de budget parce que si nous regardons au niveau du ministère de la solidarité, l'essentiel de leur budget est orienté vers l'humanitaire. Quand on sait aussi que leur budget est vraiment infime, est-ce qu'on ne peut pas à travers ce présent projet de texte, prévoir une ligne budgétaire pour tenir compte de la question du handicap, notamment en augmentant le budget du ministère de la solidarité ? A leur niveau, ils doivent tenir compte de quelques directions qui s'occupent des questions liées aux personnes handicapées. Je pense notamment à la Direction chargée de la Promotion et de la Protection des Droits des Personnes Handicapées et le COMUD Handicap qui ont aussi des budgets très dérisoires, à qui, parfois, le minimum manque pour répondre véritablement aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

Donc vraiment, je plaide pour que quelque chose soit fait afin que le ministère de la solidarité nationale puisse être capable de répondre à ces exigences.

Je vous remercie, Excellence Monsieur le Président.

Le Président

L'honorable HIEN Diédon Alain a la parole.

Merci cher collègue.

M. HIEN Diédon Alain (GC/OSC)

Merci bien Excellence.

Madame la Ministre, vous venez de présenter la trajectoire budgétaire et économique pour 2024-2026 ; c'est un destin commun et nous sommes convaincus que nous devons y arriver et nous devons nous en sortir.

Mais une des questions clés à mon sens, c'est comment trouver l'argent ? Sans ressources, tout ce que nous avons dit, nous resterons toujours à la même place. Pour dépenser, il faut trouver les ressources pour tous les départements ministériels, tous les sectoriels. Et sans ressources, cela va vraiment être difficile.

On sait que pour notre pays, une des grosses sources, ce sont les recettes fiscales. Donc, cela va appeler à plus de civisme, à plus d'équité et à plus de justice fiscale. Je ne sais pas si c'est un rêve, mais je voudrais voir avec vous est-ce qu'on peut emprunter un chemin différent de ce qu'on a fait jusqu'à présent ? Est-ce que dans d'autres pays, cela a été réalisé ?

Je verrai par exemple que par an, vous avez projeté la masse fiscale, ce que l'on souhaiterait, si on capte ce que nous allons dépenser. J'allais appeler par exemple deux mille cinq cent soixante-dix milliards (2 570 000 000) en 2024 de recettes fiscales, deux mille huit cent quarante-neuf (2 849 000 000) en 2025 et trois mille cent quarante-neuf (3 149 000 000) en 2026.

Jusqu'à présent -je suis du secteur privé-, c'est le ministère de l'économie avec les acteurs de la finance de plus en plus maintenant en concertation, nous nous retrouvons chaque année pour définir les impôts et nous organiser pour les retrouver. Mais à la mise en œuvre, nous sommes en partenariat, je vois que ce n'est pas toujours facile. Nous n'arrivons pas à capter les ressources propres endogènes, comme on le souhaite.

Dans vos réformes, n'est-il pas possible de changer de paradigme, de faire autrement ? Et faire autrement, nous savons que notre secteur privé aujourd'hui est très organisé avec beaucoup de faitières. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire confiance de plus en plus et appeler à la responsabilité ce secteur en lui confiant annuellement par exemple la masse à mobiliser et voir avec l'ensemble des différents acteurs à travers leurs faitières, bien sûr avec

l'appui des acteurs du ministère de l'économie, comment trouver cette somme ?

Je me disais que si l'on procédait ainsi, nous acteurs des différents secteurs économiques, nous connaissons les secteurs, nous pouvons voir quel impôt lever et à la mise en œuvre, peut être que cela va être facile et ça nous permettrait probablement de lever et je pense qu'on peut même lever plus que ce que vous avez projeté.

Naturellement ce souhait et ce rêve, c'est un changement. Ça clique dans nos têtes qu'il y a des risques que nous prenons, mais est-ce que d'autres pays ont déjà procédé ainsi et ça marche ? Est-ce que vous y croyez comme moi ? Est-ce qu'on peut faire cela dans ce pays qui est le Burkina Faso pour trouver plus de ressources pour pouvoir financer tout ce que nous voulons faire pour 2024, 2025, 2026 ?

Monsieur le Président, voilà un peu mon centre d'intérêt.

Le Président

Merci beaucoup cher collègue.

L'honorable SANGARE Moussa à la parole.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci Excellence.

J'aimerais à mon tour remercier madame la Ministre et aussi remercier monsieur le Ministre Mamadou SANA qui est parmi nous ce matin.

Ma première question, madame la Ministre, au niveau des annexes, les prévisions d'eau vont jusqu'au milliard, voire deux milliards. Qu'est ce qui explique cet état de fait ? Aussi, pourquoi les prévisions d'eau dépassent les prévisions d'électricité ? Nous savons que l'électricité coûte plus cher que l'eau, est-ce que vous pouvez nous éclairer davantage sur ce point ?

Au niveau de la quête de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, le gouvernement compte porter le taux de satisfaction globale de la population vis-à-vis de la Justice de 52,1% en 2019 à 57% en 2025. Et toujours selon le gouvernement, ce résultat passe notamment par la mise en œuvre du processus de réconciliation nationale alors que nous connaissons le schéma de la réconciliation nationale à savoir la vérité, la justice et enfin la réconciliation.

Ma question à ce niveau, madame la Ministre, c'est de savoir, est-ce que le gouvernement ne nous cache pas la vérité dans le schéma dont je viens de faire cas ? Si non, comment le gouvernement compte-t-il nous montrer la vérité dans cette question de réconciliation ?

La troisième question, toujours dans l'atteinte de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, le gouvernement a pour ambition l'adoption d'une nouvelle loi portant liberté religieuse et ses textes d'application. Madame la Ministre, au Burkina Faso, nous avons 50% de musulmans, 50% de chrétiens et 100% d'animistes.

Est-ce que la liberté religieuse dépasse cela ? N'est-il pas sage de laisser les religieux prier pour le gouvernement et demander aux responsables religieux de recadrer les pratiques et paroles des fidèles plutôt que vouloir adopter une nouvelle loi allant dans ce sens ?

Qu'Allah bénisse le Burkina Faso.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable David LOMPO a la parole.

M. DAVID LOMPO (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

Je félicite le gouvernement pour son optimisme malgré la réalité du terrorisme et de l'insécurité qui quadrillent un peu un certain nombre de secteurs et sans être pessimiste, je me demande comment ils pourront lever des ressources facilement dans ces secteurs.

Nous avons vu la hausse de la plupart des secteurs comme l'agriculture, notamment le secteur du coton, il y en a également au niveau du secteur de l'or. C'est vrai qu'il y a certains sites miniers qui sont sécurisés, mais nous voyons que l'orpaillage traditionnel est presque arrêté du fait de l'insécurité alors qu'on comptait quand même sur ces secteurs pour renflouer les caisses. Aujourd'hui, la plupart de ses orpailleurs, acheteurs d'or et autres, sont presque au chômage parce que les sites artisanaux sont fermés.

Je vois bien le mariage entre le ministère des finances et celui de la défense nationale, ils doivent être collés, serrés, cimentés pour que véritablement ces hausses que vous avez prévues puissent être effectives.

Du reste, nous avons foi en ce que vous nous proposez et nous aussi nous comptons effectivement vous soutenir tant que faire se peut. Mais, il y a quand même des aspects pour lesquels un effort doit être fourni à votre niveau. C'est essentiellement la communication.

Le ministère des finances communique peu, même pour lever les recettes connues. La simple taxe de résidence que tout citoyen doit verser, il y a très peu qui le font parce qu'on ne les dérange pas pour cela et comme le Burkinabè est le patron du civisme pour ne pas dire l'incivisme, alors aller de façon libre verser ses impôts, souvent c'est difficile.

Je pense que si l'on développe un peu la communication pour montrer à l'ensemble du peuple burkinabè que ce sur quoi nous comptons sur le plan financier, c'est d'abord nous et nous qui devons contribuer à cela ; et convaincre que le peu qu'ils vont déposer construira la Nation et je crois que cela pourrait nous aider.

Maintenant, est ce que vous avez véritablement un plan de communication pour soutenir vos efforts de prélèvement des ressources là où elles se trouvent ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Premier Vice-président.

La parole est à l'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci Excellence.

J'ai trois petites préoccupations.

Je voudrais à la suite de mes collègues, remercier le gouvernement pour ce document qui est très bien élaboré.

Ma première préoccupation est la suivante.

Concernant la gouvernance sociale, je voudrais vraiment féliciter le gouvernement pour toutes les actions qu'il compte entreprendre sur la

période 2024-2026. Je suis particulièrement heureuse pour les programmes et projets de financement en faveur des jeunes et des femmes et même des actions entreprises dans le domaine de l'éducation.

Parlant de la santé, le document a mentionné l'élargissement de la politique de gratuité. Je n'ai rien contre cette politique de gratuité, mais je voudrais attirer l'attention du gouvernement qu'il y a quelques temps de cela, le ministre de la santé est passé à l'hémicycle et nous avons parlé de cette politique de gratuité des soins. Il a reconnu que cette politique connaissait effectivement beaucoup de difficultés dans sa mise en œuvre. Et l'une des solutions qu'il a préconisées, c'était l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle.

Donc, j'aimerais questionner le gouvernement parce que je ne vois pas l'opérationnalisation de cette assurance maladie universelle dans le document et j'aimerais comprendre pourquoi. Est-ce qu'il faut attendre après 2026 pour voir cela se réaliser ou bien que fait-on de cette assurance maladie universelle ?

Ma deuxième préoccupation concerne les choix stratégiques budgétaires pour l'exercice 2024.

A la page n°21, dernier paragraphe, vous aviez dit : « *en matière de dépense, les choix stratégiques reposent prioritairement sur une optimisation de l'allocation des ressources d'une part et la qualité de la budgétisation pour une bonne exécution du budget d'autre part.* »

Cela m'amène à vous poser la question suivante :

Est-ce que le gouvernement a pensé à utiliser l'outil appelé « **budgétisation sensible aux genres** » afin de gérer cela et d'atteindre les objectifs escomptés ?

Cet outil nous a été présenté comme faisant partie des meilleurs outils pour ce qui concerne le budget. Si oui, je remercie le gouvernement ; sinon, j'aimerais savoir pourquoi ?

Enfin, la troisième préoccupation concerne le ministère du genre, qui on l'a toujours dit, fait partie des ministères les moins nantis du gouvernement, avec une enveloppe qui est tout le temps déficitaire. Même avec cette crise, nous constatons que c'est toujours le cas. L'enveloppe qui est alloué à ce ministère est absorbée par la réponse humanitaire. Cependant, j'attire l'attention du gouvernement, que la crise sécuritaire est malheureusement venue exacerber les violences basées sur le genre.

Ne serait-il pas judicieux de prévoir une ligne budgétaire dans le prochain budget pour collecter les données afin d'orienter efficacement les politiques pour la prise en charge des victimes et travailler ainsi à réduire ces violences ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue. Enfin, le Président de la COMFIB a la parole

M. Moussa NOMBO (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

Je voudrais à la suite de mes collègues, soulever des préoccupations et des contributions à l'attention du gouvernement.

Le premier élément que je voudrais soulever, c'est l'analyse de l'environnement international. Je souhaite que le gouvernement puisse aller au-delà de l'analyse de la zone euro. Dans un monde où il y a des changements continus sur l'ensemble des continents, envisager de faire des projections pour notre pays en ne prenant en compte que la situation de l'euro, me semble aujourd'hui peu significative.

Je souhaiterais également que le gouvernement puisse clairement faire ressortir dans ses documents, la contribution de la diaspora burkinabè et éventuellement envisager de mobiliser davantage de ressources au niveau de la diaspora.

Je constate que la question de la digitalisation est prise en compte de façon résiduelle dans l'ensemble du projet gouvernemental.

Dans un monde de numérique et d'intelligence artificielle qui va bouleverser le monde dans le quart du siècle qui arrive, je souhaiterais que le gouvernement puisse montrer toute la place qu'ils veulent accorder à ce processus dans notre pays.

La session d'exécution 2023 qui a été proposé, se limite au premier trimestre. Il serait plus intéressant que nous puissions avoir une situation à défaut de mi-parcours, au moins au 31 mai.

Nous avons beaucoup apprécié l'analyse des risques et les mesures d'atténuation envisagés. Je propose d'ajouter et de prendre en compte, les risques liés à la coopération économique, notamment la fermeture des frontières et des sanctions éventuelles.

Dans le document, les recettes extraordinaires passent d'un peu plus de deux cent quatre-vingt milliards (280 000 000 000) en 2023 à quatre-vingt-quatre virgule neuf (84,9) milliards en 2026. Cette baisse significative des ressources extraordinaires va impacter naturellement le niveau des investissements donc la création de richesses. Des efforts ont été faits pour compenser le processus au niveau des recettes endogènes, est-ce que ces efforts seront suffisants ?

Je voudrais terminer par deux éléments qui me paraissent essentiels.

D'abord la question de l'énergie. Le Burkina Faso a choisi de diversifier ses partenariats et les nouveaux partenaires qui sont envisagés et ceux qui sont dit émergents aujourd'hui, travaillent entre eux pour avoir la maîtrise de l'énergie. Ainsi, la Russie a pu avoir des conventions avec l'Inde et même avec la Chine pour avoir des prix assez intéressants en matière d'énergie.

Est-ce que le Burkina Faso, avec les autres pays avec lesquels il travaille, ne devrait pas envisager également, d'autant plus que la Russie est devenue un partenaire stratégique pour le Burkina Faso, d'avoir une convention qui pourrait lui offrir un prix à la mesure de la qualité de notre coopération aujourd'hui avec la Russie qui pourrait permettre au Burkina Faso qui envisage déjà je crois, si je lis bien les chiffres, près de mille milliards de dépenses en matières énergétiques. Est-ce que cela ne pourrait pas permettre à notre pays, à moyen et long terme, d'avoir une maîtrise de cette ressource.

Je termine par la question de l'optimisme.

Effectivement, au niveau de la projection macroéconomique, le gouvernement a travaillé sur des hypothèses qui m'ont semblé certaines fois très optimistes.

Je voudrais même les relever : à la page 22, au niveau du secteur réel, « sous les hypothèses d'une accalmie des tensions géostratégiques au niveau international notamment la crise russo-ukrainienne, d'une situation sécuritaire nationale normalisée, d'un climat sociopolitique apaisé et d'une pluviosité favorable sur la période de projection, l'activité économique devrait maintenir son dynamisme ». Ici, il est mis en exergue un véritable alignement de planètes comme hypothèse de travail, est-ce que ce n'est pas trop optimiste ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Président de la COMFIB.

Nous sommes au terme des interventions.

Je me retourne vers le gouvernement pour voir le temps nécessaire pour préparer les éléments de réponse. J'avais bien sûr annoncé ici une suspension d'une heure mais cela peut-être moins qu'une heure si le gouvernement peut être prêt. Vous avez besoin de combien de temps ?

Le gouvernement demande une heure.

Il est 12 heures 26 minutes, nous nous retrouverons à 13 heures 26 minutes pour reprendre la séance pour écouter les réponses aux questions.

La séance est suspendue. *(Coup du maillet)*

(La séance, suspendue à 12 heures 27 minutes, est reprise à 13 heures 52 minutes)

Le Président

La séance est reprise.

A présent, je passe la parole à madame la Ministre pour répondre aux préoccupations des députés.

Madame la Ministre !

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE

*Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie,
des Finances et de la Prospective, chargée du Budget*

Excellence Monsieur le Président ;

Chers honorables députés ;

Je tenais à vous remercier pour ces différentes questions d'éclaircissement et surtout les contributions que vous avez voulues bien nous adresser à l'issue donc de la présentation du DPBEP.

Nous allons essayer de vous apporter quelques éléments d'éclaircissement. Etant entendu que ce n'est que le début du processus, il y aura tout ce qui va s'en suivre avec des échanges que vous aurez certainement avec les différents ministères et également le ministère de

l'économie et des finances, en vue de finaliser les différents documents et l'adoption de la loi de finances 2024.

Concernant la question relative aux causes de la persistance de la faible capacité d'absorption des crédits budgétaires, il faut dire qu'il y a plusieurs facteurs explicatifs parmi lesquels on peut retenir une faible capacité d'anticipation des acteurs de la mise en œuvre du budget notamment les structures de passation des marchés.

Généralement, les différents projets qui sont soumis ne sont pas assez matures. Il y a donc ces questions de faible maturité des projets qui sont inscrits dans les plans de passation de marchés.

Il y a également une propension des entreprises soumissionnaires aux marchés publics à vouloir aller systématiquement, j'allais dire en contentieux, à attaquer les résultats des travaux des commissions dès qu'elles ne sont pas retenues.

Donc, cela contribue également à allonger les délais de mise en œuvre de nos projets et naturellement par la suite, on n'arrive pas à réaliser l'investissement. Donc, cela joue sur le niveau d'absorption des crédits.

Il y a également la difficulté au niveau des entreprises attributaires à pouvoir exécuter dans les délais impartis. Cette difficulté s'est accentuée ces dernières années avec notre contexte sécuritaire qui reste un facteur très limitatif pour ces entreprises.

Toutefois, le gouvernement travaille progressivement à lever ces goulots d'étranglement. De plus en plus, il est demandé aux autorités contractantes, d'anticiper sur les projets qui sont jugés très complexes à travers l'élaboration des dossiers techniques en année N-1 en vue de leur faciliter la mise en œuvre. Donc, avoir une certaine célérité.

Pour ce qui concerne la propension d'attaque des résultats des marchés publics, là également, il y a tout un processus qui est en cours en vue de faire en sorte que les recours devant le juge administratif ne puissent pas bloquer ou retarder l'exécution des projets.

Concernant la question relative à la situation d'exécution du budget au 31 mai, le Président de la COMFIB a demandé qu'on puisse prendre les résultats les plus récents puisque l'analyse a été faite sur la base des données du 20 mars 2023.

C'est vrai qu'à mi-parcours, ce n'est pas encore disponible -nous sommes toujours en juin-, mais en fin mai nous avons des données.

Nous allons en tenir compte pour les années futures, mais je tenais quand même à donner quelques niveaux de façon agrégée.

Le niveau global de recouvrement des recettes est chiffré à 1 045 023 milliards de francs CFA en progression de 134,90 milliards en fin mai par rapport à la même période en 2022.

Concernant les dépenses budgétaires à fin mai, elles ont atteint un montant de 1 546,76 milliards de francs CFA sur une prévision initiale de crédit de paiement de 3 134,52 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 49,35%.

Il y avait également une préoccupation concernant les prévisions relatives aux factures d'eau et d'électricité. Les factures d'eau semblaient être plus élevées que celles d'électricité.

Après vérification, il faut dire que de façon globale, les prévisions d'électricité en 2024 sont plus élevées que celles de l'eau ; les prévisions d'eau sont de 9,5 milliards de francs en 2024 contre 22,3 milliards de francs CFA pour l'électricité en 2024.

Je ne sais pas ; peut-être que c'est au niveau d'un ministère que l'honorable a vu cela, ou peut-être c'était une coquille. Sinon, après vérification de façon globale, la prévision pour l'électricité est largement au-dessus de celle pour les factures d'eau.

Concernant l'application de la budgétisation sensible au genre, l'honorable TIENDREBEOGO a demandé si on utilisait cet outil.

Il faut dire que l'approche de budgétisation sensible au genre est effective au Burkina depuis 2019. On avait commencé de façon progressive, mais à ce jour, ça concerne l'ensemble des ministères et institutions. Du reste, un rapport annexe est prévu dans ce sens au projet de loi de finances qui vous sera soumis.

Pour les statistiques également relatives aux violences basées sur le genre, il y a tout un travail qui est fait au niveau de l'Institut national des statistiques et de la démographie qui fait déjà un travail en termes de production des données sur les violences basées sur le genre. Ils produisent même à cet effet, un livret en collaboration avec le ministère chargé du genre.

Pour la question de la prise en compte des personnes handicapées, je voulais rassurer honorable, que cette question fera l'objet d'une attention particulière pendant les échanges avec le ministère en charge de l'action humanitaire.

On sait qu'il y a un programme budgétaire même qui est consacré à cela. Nous allons donc en tenir compte lors des échanges budgétaires.

Par rapport aux mesures qui ont été prises par le gouvernement pour le retour des personnes déplacées internes, le gouvernement a élaboré dans ce cadre une stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil. Cette stratégie qui concerne la période 2023-2027 est actuellement en cours de finalisation. Cette stratégie sera bientôt présentée à la Commission nationale de planification du développement pour être examinée et adoptée en vue de permettre une implémentation.

On peut dire à ce niveau que l'objectif de la stratégie est vraiment de contribuer à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale et l'amélioration des conditions de vie des populations affectées par le déplacement suite donc à la crise sécuritaire.

Elle a trois axes stratégiques opérationnels, à savoir :

- L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, l'amélioration des cadres de vie décents dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation ;
- Le deuxième axe stratégique porte sur la dynamisation de l'économie locale et l'autonomisation des populations affectées en particulier les jeunes et les femmes ;
- Le troisième axe porte sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans les zones à fort déficit sécuritaire.

Nous pensons que la mise en œuvre de cette stratégie nationale va nous permettre de mieux adresser cette question.

Mais là également, il faut dire qu'on a plusieurs initiatives avec nos partenaires au développement qui nous accompagnent de façon un peu isolée.

C'est tout ça qui nous a conduits à vouloir élaborer une stratégie pour pouvoir bien encadrer toute cette question. C'est vrai que l'on lutte pour le retour à la sécurité, mais on veut également que les personnes déplacées internes puissent retourner dans les zones qui seront sécurisées et continuer à vaquer à leurs occupations. Pour se faire, on doit mettre en place toute une stratégie, notamment en termes de dotation en intrants agricoles pour ces personnes, également des réformes, de dotations d'animaux pour les éleveurs pour qu'ils puissent aussi reprendre leurs activités. Il y a aussi les questions d'accompagnement pour l'accès à l'eau, à des barrages.

Je sais qu'il y a plusieurs actions de ce genre qui sont prévues et programmées au niveau des différents ministères. C'est pour dire que la question n'est pas du tout perdue de vue et la stratégie viendra coordonner tout ce qui sera fait dans ce sens.

Concernant la réinsertion des personnes radicalisées qui décident de déposer les armes, il faut dire qu'au niveau du ministère en charge de l'action humanitaire, il y a trois stratégies qui ont été élaborées dans le cadre de la réconciliation nationale :

- La stratégie nationale de la réconciliation,
- La stratégie nationale de cohésion sociale,
- La stratégie nationale de la prévention de la radicalisation de lutte contre l'extrémisme violent.

Donc, le gouvernement à travers ces différentes stratégies, entend prendre en charge toutes ces questions de désarmement, de mobilisation, de radicalisation et d'insertion. Je crois qu'il y a même un programme qui a été mis en place à cet effet, le programme P2BR/PF qui donc s'inscrit dans cette dynamique. A cet effet, il est prévu la construction de centres de déradicalisation pour accompagner la réinsertion des fils et des filles du Burkina Faso qui acceptent déposer les armes.

Au-delà donc de ces ex-combattants, des actions sont également prévues toujours dans le cadre de ce même programme pour prendre en compte toutes les autres couches de la population afin d'éviter que ces derniers ne puissent se rallier aux groupes armés terroristes.

Pour la proposition de l'honorable HIEN Alain Diédon, concernant la mobilisation des recettes fiscales, est-ce qu'on ne pourrait pas emprunter un autre chemin différent par rapport à ce qui est déjà fait.

Il faut dire qu'au niveau de la Direction générale des impôts, la collecte des impôts et taxes est une mission régalienne de l'Etat qui est faite donc à travers la DGI. Toutefois, cela n'empêche qu'on puisse engager des concertations avec les faitières. Comme vous l'avez dit, c'est un sujet qui peut être mis à réflexion.

Du reste, même au niveau de la Direction générale des douanes qui est également notre deuxième Régis de mobilisation de recettes, il y a des concertations qui sont déjà menées et dans ce sens. On pourrait rappeler l'initiative qui vient d'être lancée, à savoir l'observatoire pour la célérité des activités au niveau de la douane qui vient d'être lancé dernièrement.

C'est vrai que ce n'est pas totalement le secteur privé, mais c'est déjà l'administration et le privé qui essayent de travailler ensemble pour voir comment on peut avoir une célérité dans le cadre des procédures de dédouanement et bien sûr au final aussi améliorer le niveau de recouvrement des recettes douanières.

C'est déjà un pas pour dire que votre idée peut être analysée et peut être mis dans un package pour des réflexions futures.

Mais en attendant, on peut rappeler que le secteur privé est fortement attendu surtout pour ce qui concerne les projets PPP. Ils peuvent déjà commencer à appuyer l'Etat à travers leurs contributions au niveau des partenariats-public-privé.

Concernant le plan de communication, il est dit que beaucoup d'efforts sont faits au niveau du ministère, mais il n'y a pas assez de communication.

Il faut dire effectivement que nous disposons de plan de communication. Du reste cette année 2023, on a senti que les choses ont beaucoup bougé, l'année était placée sous le sceau de l'exemplarité fiscale ; nous avons commencé vraiment à faire bouger les choses à ce niveau en termes de communication. Et je pense que nous allons prendre en compte votre recommandation et poursuivre dans ce sens.

En termes de digitalisation, ça c'est vraiment une priorité au niveau du ministère de l'économie et des finances, j'allais dire même que c'est peut-être notre priorité actuellement. On reste convaincu que la dématérialisation, la digitalisation, je ne dirais pas de l'ensemble de nos procédures mais de la plus grande partie de nos procédures, nous permettra non seulement de pouvoir mobiliser assez de ressources, mais aussi en termes de dépense de pouvoir améliorer la gestion des dépenses budgétaires.

Nous prendrons en compte également, peut-être qu'elle n'est pas assez explicite, mais même au-delà du ministère des finances, c'est l'ensemble du gouvernement. Nous savons que cette priorité tient à cœur au Président du Faso qui, à chaque fois, revient sur la digitalisation et la dématérialisation. C'est pour dire donc que la priorité n'est pas également perdue de vue.

Qu'envisage le gouvernement en termes de transformation structurelle ?

Il faut dire que la transformation structurelle est une phase du processus de développement qui se fonde avant tout sur la paix, la cohésion sociale, la bonne gouvernance et les ressources humaines de qualité.

Elle comporte quatre processus interdépendants :

- l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur primaire, consécutif à l'amélioration de sa productivité ;
- l'émergence d'une économie moderne basée sur l'industrie et les services ;
- l'amélioration de l'urbanisation ;
- et l'accélération de la transition démographique.

Au niveau donc du Burkina Faso, pour amorcer cette transformation de l'économie, nous devons faire face à plusieurs défis dont :

- l'accroissement de la productivité agrosylvopastorale ;
- l'encouragement de l'approvisionnement des agro-industries par les productions locales ;
- le développement de l'industrie manufacturières ;
- la diversification et l'accroissement de la part des produits manufacturés dans l'exportation ;
- l'accélération de la transition démographique afin de tirer profit du dividende démographique à moyen et long terme.

A cet effet, des accélérateurs de la transformation de l'économie ont été identifiés.

A titre d'exemple, si on veut prendre l'accroissement de la production agrosylvopastorale, il s'agira de :

- mettre en avant des projets innovants de développement de filières agrosylvopastorales à fort productivité au niveau donc des filières riz, maïs mais également au niveau de l'élevage ;
- prendre des mesures incitant l'approvisionnement des agro-industries nationales par des productions locales ;
- renforcer la recherche et l'innovation et surtout l'utilisation des semences à variété adaptée et améliorée ;
- promouvoir également des exploitations agrosylvopastorales modernes et opérationnaliser les agropoles.

Concernant la question de savoir pourquoi nous ne sommes pas allés au-delà de la zone Euro au niveau de l'analyse ?

Il faut dire que cette analyse de l'environnement international ne s'est pas limitée à la zone Euro. C'est vrai qu'elle découle d'une vue d'ensemble de

l'économie mondiale et nous sommes revenus progressivement vers les zones d'intérêt économique pour le Burkina Faso. Donc, on a naturellement la zone Euro, les Etats unis, la Chine entre autres, l'Afrique subsaharienne, la CEDEAO et la zone UEMOA.

Par rapport à l'atteinte des quantités de production d'or, de coton, de noix de cajous, certaines zones agricoles et sites miniers sont sous l'emprise du terrorisme !

Oui, c'est vrai, certaines zones de production sont toujours sous l'emprise des terroristes, mais nous avons des zones comme Sourou pôle et Samandéni et dans une moindre mesure Bagré pôle qui connaissent par moment des incidents de nature terroriste. Des solutions sont en cours d'adressage par le gouvernement pour pouvoir libérer ces zones et faciliter la production à grande échelle au profit des populations.

Nous avons bon espoir comme je l'avais dit concernant le fonds de soutien patriotique que nous pourrions adresser le plus tôt possible ces questions parce que notre souhait, c'est de vraiment ne pas rester longtemps dans cette situation parce que comme on le voit, les répercussions risquent d'être assez dommageables pour nous.

Il y avait également des questions concernant des indices à savoir l'indice de perception de la corruption.

C'est un indice de gouvernance qui est calculé par Transparency internationale que nous utilisons déjà depuis la SCADD, le PNDES I et le PNDES II. C'est un sondage qui est fait et qui permet d'avoir une idée de la perception de la corruption dans les pays et ensuite on fait un classement qui est publié. C'est vraiment un indice de gouvernance basé sur un sondage de perception des populations.

Concernant l'indice de sécurité, c'est une unité d'appréciation de l'insécurité qui prend en compte des manifestations des différents types d'infractions dans une localité et la vulnérabilité de la localité mesurée par les moyens de riposte en présence.

Il faut dire que cet indice doit être calculé au niveau national. On l'a intégré pour prendre en compte au niveau national, le calcul des données statistiques concernant l'insécurité. Il est un peu confronté à l'indice relatif au terrorisme qui lui par contre est calculé par une institution internationale et on ne mesure pas un peu trop, comment il est calculé.

Donc, pour faire un peu un contre poids, nous avons décidé au niveau national de calculer cet indice d'insécurité qui est opposé à l'indice du terrorisme qui sera calculé au niveau international. Les définitions sont plus ou moins les mêmes, sauf que l'indice d'insécurité est plus global que l'indice du terrorisme qui va faire le focus uniquement sur les questions liées au terrorisme.

Pour les questions sur les textes liés aux libertés religieuses et d'association, c'est vrai que la question religieuse reste une question très délicate et l'honorable a souhaité qu'on puisse demander aux différents leaders religieux de pouvoir sensibiliser leurs fidèles.

Nous pensons qu'il serait bien de pouvoir... c'est un cadre global, ça ne veut pas dire que ça va rentrer dans certains détails. Au lieu d'aller individuellement auprès de chaque leader pour l'interpeller, nous pensons que l'élaboration de ce cadre global déjà va permettre de donner plus ou moins quelques lignes directrices, quitte aux principaux leaders maintenant de voir comment est-ce que cela va être appliqué à leur niveau. Je ne pense pas qu'il s'agira vraiment de rentrer dans certains détails.

Concernant la question de l'orpaillage traditionnel dont certains sites sont fermés alors que ce sont des sources de recettes. C'est vrai, mais actuellement, nous sommes en train de mener des études par rapport aux sources de financement du terrorisme. Paradoxalement, il s'avère aussi que l'orpaillage traditionnel pourrait être une source de financement. C'est vrai que l'étude n'est pas encore bouclée, mais pour les premiers résultats que nous avons, on pense qu'il serait bien de pouvoir regarder de près ce secteur et voir comment est-ce qu'on pourrait également mettre des garde-fous et essayer de l'assainir pour pouvoir avoir une meilleure maîtrise.

Voilà, c'est ce qui pourrait expliquer qu'à ce niveau, on puisse constater des fermetures de sites d'orpaillage traditionnels. Et même pour des questions aussi de sécurité, c'est bien qu'on puisse regarder car souvent, il y a des incidents assez tragiques qu'on retrouve au niveau de ces sites d'orpaillage.

Excellence, voilà quelques éléments de réponse que je tenais à vous livrer au nom du gouvernement et comme je l'ai dit, ce n'est que le début d'un processus, nous aurons l'occasion de revenir sur certains points.

Je tenais une fois encore à remercier l'ensemble des honorables pour votre accompagnement.

Merci.

Le Président

Merci madame la Ministre.

Je voudrais pour clore notre séance plénière de ce jour, féliciter le gouvernement pour l'effort, la clarté du document soumis et relever quelques aspects.

Surtout féliciter le gouvernement pour l'effort d'augmentation de la pression fiscale qui passe de 15% à 17%. Cela est notable et cela montre que les régis de recettes font des efforts en termes de mobilisations des recettes, malgré un contexte très difficile.

Je pense que le Burkina Faso se bat depuis longtemps pour respecter les normes UEMOA en matière de pression fiscale et si l'on passe de 15 à 17 en une année, je pense qu'on est sur une bonne trajectoire pour atteindre les normes UEMOA en matière de pression fiscale.

Dans ce même élan, je voudrais encourager le gouvernement à travailler et à mobiliser d'avantage les recettes mais aussi à travailler à maintenir l'inflation, afin que l'effort de mobilisation des recettes ne soit pas noyé bien sûr par de l'autre côté, la vie chère, l'inflation etc. Ainsi, ce sera les couches les plus vulnérables qui vont en souffrir.

Je voudrais relever que l'inflation au niveau de 2024 semble assez maîtrisée et je voudrais vous féliciter pour cela et vous demander de redoubler beaucoup d'efforts toujours afin de maîtriser l'inflation. Quand il y a l'inflation, ceux qui souffrent le plus, ce sont nos couches vulnérables.

Je voudrais aussi exhorter le gouvernement à voir au niveau de la dette, particulièrement de la dette intérieure. Il nous est revenu plusieurs fois que des fournisseurs peinent à être payés. Lorsqu'au niveau de la dette intérieure on a des retards, cela impacte significativement l'économie.

Je voudrais aussi relever cet aspect et voir au niveau du ministère de l'économie, comment il faut travailler à ce que la dette intérieure puisse être honorée assez régulièrement. Cela participe au dynamisme de notre économie. Nous avons besoin d'un secteur privé dynamique et si l'Etat honore ses dettes, le secteur privé peut aussi de son côté être dynamique et nous aider par rapport à leurs salariés, ainsi de suite.

Je voudrais relever aussi la nécessité de travailler davantage à financer notre secteur primaire. Quand on regarde la structure de notre économie et les recettes que nous tirons, il est essentiellement assis sur le secteur tertiaire alors que d'un point de vue économique, je ne suis pas économiste,

mais je me dis qu'il faut se développer à partir du bas vers le haut à savoir : primaire, secondaire et tertiaire. Le tertiaire étant du reste tributaire du dynamisme du secondaire et du primaire.

Et quand on regarde très rapidement, on se dit qu'il nous faut orienter notre effort en termes d'investissement vers le secteur primaire. Je pense notamment à l'agriculture mais je pense aussi à un secteur qui, de plus en plus semble être oublié mais très important, l'élevage.

Dans vos réponses j'ai été agréablement surpris et je vous remercie d'être revenu sur la question de l'élevage.

Je pense que c'est important, je regardais les chiffres rapidement et je me rends compte que l'allocation des ressources par rapport à l'apport et au poids économique agriculture et PIB, il n'y a pas une corrélation en termes de pourcentage. Il y a beaucoup d'investissements au niveau agricole et très peu au niveau de l'élevage. Alors que, je pense que si on réorientait un peu pour ajouter quelque chose au niveau de l'élevage, il y a une valeur ajoutée que l'on pourrait créer davantage.

Donc, je voudrais demander au gouvernement de regarder cet aspect aussi afin que l'on dynamise davantage le secteur primaire. Du reste, je pense qu'agriculture et élevage sont complémentaires sur beaucoup de points.

Pour finir, je voudrais relever la nécessité de travailler aussi à soutenir les activités des femmes et des jeunes.

Nous avons eu une mission d'information conduite du reste par la COMFIB sur les fonds et il était ressorti que le fonds qui soutient les activités rémunératrices des femmes est l'un des fonds qui se porte le mieux, en ce que les femmes remboursent leurs crédits.

Je voudrais donc ici saisir cette occasion pour demander à ce que le gouvernement voie dans les investissements et dans le soutien qui est apporté aux différentes activités, comment apporter plus de soutien aux activités des femmes. Cela nous permettra aussi de soutenir des couches souvent vulnérables et surtout de soutenir les 52% de notre population.

Je pense aussi aux activités des jeunes parce que plus de la moitié de notre population est jeune et c'est bon de penser à soutenir leurs activités.

Mesdames et messieurs les députés ;

Chers collègues ;

Le débat général est clos et je voudrais renouveler mes remerciements au gouvernement pour les éclairages qui ont permis aux députés d'avoir un certain aperçu de l'ossature et de l'esprit qui guide l'élaboration du projet de loi pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, qui nous sera soumis au cours de cette session permanente.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance de ce jour est épuisé, la prochaine séance aura lieu le mardi 18 juillet 2023 à 09 heures.

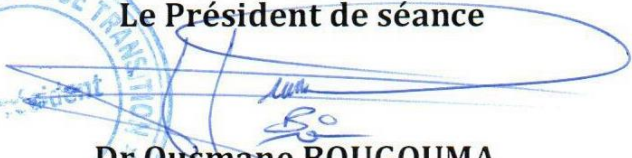
18 juillet, ça paraît être des vacances mais ce ne sont pas des vacances parce qu'entre temps, nous serons aussi appelés sur d'autres dossiers.

La séance du 18 juillet sera donc consacrée à l'examen de trois projets de loi, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. *(Coup du maillet)*

-Il est 14 heures 27 minutes-

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 24 Juin 2023.***


Le Président de séance

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance


Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire